

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 18.09.2008
SEC(2008) 2443

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Document d'accompagnement de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Multilinguisme: un atout pour l'Europe
et un engagement commun**

**LISTE DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DANS LE DOMAINE DU
MULTILINGUISME ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE EN LIGNE**

{COM(2008) 566 final}
{SEC(2008) 2444}
{SEC(2008) 2445}

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction: une nouvelle approche.....	4
2.	La contribution des politiques et des programmes de l'UE sur le multilinguisme	4
2.1.	<i>Effets de la communication de 2005 «Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme»</i>	4
2.2.	Éducation et formation.....	5
2.2.1.	Des outils européens communs.....	12
2.3.	Culture.....	12
2.4.	Le programme «Jeunesse en action».....	14
2.5.	Citoyenneté européenne active	15
2.6.	Société de l'information.....	15
2.7.	Recherche.....	18
2.8.	Secteur des médias et de l'audiovisuel.....	19
2.9.	Emploi, affaires sociales et égalité des chances.....	20
2.10.	Politique de marché unique.....	21
2.11.	Politique d'entreprise	22
2.12.	Politique de développement et relations extérieures.....	23
2.13.	Justice, liberté et sécurité	24
2.14.	Communication.....	27
2.15.	Santé et protection des consommateurs	28
2.16.	Traduction	28
2.17.	Interprétation.....	29
3.	Études sur le multilinguisme et l'enseignement des langues.....	31
3.1.	Les compétences interculturelles enseignées dans les cours de langues étrangères dans l'enseignement obligatoire dans l'Union européenne (LACE)	31
3.2.	Rapport sur la diversité au niveau de l'enseignement des langues dans l'Union européenne	32
3.3.	Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne (ELAN).....	33
3.4.	Les grands principes pédagogiques sur lesquels se fonde l'enseignement des langues aux très jeunes apprenants	35
3.5.	Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères.....	36

3.6.	Étude des besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous-titrage	38
4.	Rapports externes	39
4.1.	Rapport du Groupe de haut niveau sur le multilinguisme.....	39
4.2.	Rapport du groupe des intellectuels	40
4.3.	Rapport du Forum des entreprises	41
5.	Résultats de la consultation en ligne	43
	ANNEXE	46
1.1.	Actions prises suite à la communication de 2005 sur le multilinguisme	46

1. INTRODUCTION: UNE NOUVELLE APPROCHE

Ce document de travail accompagne la communication «Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun». Les stratégies adoptées dans cette communication vont au-delà du principe «langue maternelle plus deux autres langues» adopté lors du Conseil de Barcelone, car elles élargissent le champ d'action de la politique en faveur du multilinguisme à de nouveaux domaines, comme le marché intérieur, l'entreprise et l'emploi.

Si la communication définit la nouvelle stratégie politique sur le multilinguisme, le document de travail des services de la Commission établit un cadre de travail en faisant l'état des lieux des actions mises en œuvre dans ce domaine par les différents départements de la Commission; il accorde une attention particulière aux aspects transversaux du multilinguisme au sein de la Commission, entre les groupes d'acteurs concernés et dans le grand public. Ce document sert aussi de base aux futurs travaux mis en place au titre de la nouvelle stratégie politique définie dans la communication.

Les messages politiques de la communication s'appuient sur les résultats de différentes études menées dans ce domaine pendant la phase de préparation. Elles sont répertoriées dans le troisième volet de ce document.

Lors de la préparation de la communication, la Commission a fréquemment consulté les décideurs politiques, les parties prenantes et, surtout, les citoyens. Une consultation en ligne a été organisée entre le 15 septembre et le 15 novembre 2007, invitant les organisations et les particuliers à donner leur avis et à exprimer leurs attentes vis-à-vis de la politique linguistique. Cette opération a suscité 2419 réponses, que la Commission a prises en ligne de compte (voire page 43). Ces réponses sont résumées en fin de document. L'annexe présente dans un tableau synthétique les actions résultant de la première communication sur le multilinguisme de 2005.

2. LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE L'UE SUR LE MULTILINGUISME

2.1. *Effets de la communication de 2005 «Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme»*

La communication «*Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*» a marqué un premier pas en faveur de la promotion du multilinguisme dans un contexte élargi. Elle réaffirme l'engagement de la Commission en faveur du multilinguisme dans l'Union européenne et établit un certain nombre d'actions spécifiques pour la Commission et pour les États membres.

Les actions de la Commission ont été essentiellement axées sur des politiques et des secteurs spécifiques: éducation et formation, traduction, interprétation, recherche et technologies de l'information. Les actions d'éducation et de formation ont été variées: soutien à l'apprentissage des langues par le biais de programmes communautaires, publication d'études (par exemple sur la certification linguistique, sur l'apprentissage précoce des langues et sur les incidences du manque de compétences en langues étrangères sur l'économie européenne) et développement de

l'indicateur européen des compétences linguistiques. Dans le domaine de la traduction et de l'interprétation, différentes actions ont été menées: publication d'une base de données multilingue (IATE), renforcement de la formation initiale des traducteurs et des interprètes et lancement d'un portail Langues sur Europa. Bibliothèques numériques et projets développant les technologies linguistiques ont été les fers de lance des actions menées dans le domaine de la recherche et des technologies de l'information. Vous trouverez de plus amples informations dans les chapitres correspondants de ce document. L'annexe présente en détail les actions engagées, leur stade de mise en œuvre et leurs principaux résultats. Un réseau interne a été créé entre différents départements de la Commission et a récemment été développé en Groupe interservices. Ce groupe a fourni des informations utiles à la rédaction ce document, jetant les bases nécessaires à l'intégration du multilinguisme dans une gamme plus vaste de politiques européennes.

Les États membres ont été invités à fournir des informations sur le suivi du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique» de 2004-2006. En 2006-2007, 19 États membres ont envoyé des rapports détaillés sur la mise en application du plan d'action et 17 ont fourni des informations supplémentaires sur la communication de 2005¹. La plupart des actions recommandées dans la communication de 2005 reprenaient et développaient les recommandations du plan d'action. Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action² en souligne les résultats positifs (par exemple l'introduction plus précoce de l'apprentissage des langues, l'amélioration de la cohérence de l'enseignement linguistique et de la formation des enseignants) mais indique aussi les domaines qui nécessitent une coopération plus poussée (les langues dans la formation professionnelle et dans l'enseignement pour adultes, les groupes défavorisés et la diversification des langues enseignées).

L'élaboration de plans nationaux favorisant le multilinguisme était une nouvelle recommandation de la communication de 2005. En 2006, la Commission avait souhaité voir un premier échange de pratiques dans ce domaine au travers du groupe de travail sur les langues rassemblant les représentants des États membres³. Les deux dernières actions recommandées par la communication de 2005 (création d'un Groupe de haut niveau sur le multilinguisme et organisation d'une conférence ministérielle sur le multilinguisme) ont ouvert la voie à la communication actuelle, à laquelle le présent document est rattaché.

2.2. **Éducation et formation**

Les langues, éléments à part entière des politiques d'éducation et de formation

«Améliorer l'enseignement des langues étrangères» est l'un des principaux objectifs du programme de travail Éducation et formation 2010 et fait partie de l'objectif stratégique plus vaste d'«ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation». La capacité de tous les citoyens européens à comprendre et utiliser une grande variété de langues étrangères est le pivot des efforts que l'Union met en

¹ http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html.

² (COM(2007) 554 final/2.

³ Voir en particulier le rapport indépendant du professeur Beacco:
http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html.

œuvre pour développer une économie de la connaissance plus dynamique et plus compétitive, multiplier les emplois disponibles et améliorer leur qualité et s'assurer de la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial. Par ailleurs, l'apprentissage des langues concourt à la compréhension mutuelle et à la tolérance des autres cultures; il facilite la réalisation de deux autres objectifs: développer les compétences nécessaires à une société fondée sur la connaissance et soutenir la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale.

Cet objectif a été développé par le groupe de travail sur les langues, créé pour formuler des recommandations et échanger idées et bonnes pratiques sur la façon d'améliorer l'apprentissage des langues étrangères. Il est composé de membres nommés par les États membres et de représentants du Conseil de l'Europe et d'Eurydice. Après avoir fait l'état des lieux des progrès des États membres, le groupe a conclu que *«si le grand public est de plus en plus conscient de l'importance de l'apprentissage des langues, la valeur de la diversité linguistique en Europe est peut-être moins bien perçue. La scène est clairement dominée par l'importance croissante de l'anglais en tant que deuxième langue, tant à l'échelle européenne qu'internationale, et les élèves, les étudiants, leurs familles, voire les décideurs politiques et les autorités responsables des systèmes d'éducation ne voient pas toujours pleinement l'importance de l'apprentissage et de l'enseignement d'autres langues étrangères. Le concept de diversité linguistique devrait toujours accompagner les efforts d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage des langues»*⁴.

Le rapport intermédiaire conjoint approuvé au printemps 2004 reconnaissait la valeur sociale et économique des compétences linguistiques, soulignant que les États membres devraient en particulier «élaborer des politiques linguistiques cohérentes, notamment une formation adaptée des enseignants. Les jeunes, leurs familles, ainsi que les organismes privés et publics, devraient également être sensibilisés aux avantages que présentent l'apprentissage de plusieurs langues et la préservation de la diversité linguistique»⁵.

Chaque élargissement de l'Union est un nouvel élargissement linguistique, amenant en Europe de nouvelles langues et la nécessité de les gérer. Pour faire face à l'étendue sans précédent du dernier élargissement de l'Union européenne, le plan d'action 2004-2006 sur l'apprentissage des langues et la diversité linguistique a été publié. Il s'agit de la première approche politique globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues en Europe. Il souligne l'importance des langues dans une perspective plus vaste et plus diversifiée de développement et de progrès européens, où la croissance de la mobilité interne et l'intensification des échanges dans la région et avec le reste du monde ont fait des langues étrangères une compétence essentielle pour chaque citoyen.

En 2005, un cadre stratégique sur le multilinguisme a été publié pour marquer l'intégration du multilinguisme dans l'agenda éducatif et culturel. L'intégration de la

⁴ Mise en œuvre du programme de travail Éducation et formation 2010
<http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/lang2004.pdf> (en anglais)

⁵ Mise en œuvre du programme de travail Éducation et formation 2010
<http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/lang2004.pdf>

communication en langues étrangères dans la recommandation⁶ sur les compétences clés pour la formation tout au long de la vie, en tant que l'une des huit compétences clés «nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi» a marqué une avancée remarquable dans le domaine des langues.

Par l'intermédiaire du groupe de travail sur les langues, les États membres ont fait état en 2007 des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités du plan d'action 2004-2006. Les rapports montraient des résultats encourageants dans l'apprentissage des langues au sein de nos systèmes d'éducation. Mais ils montraient également qu'il restait du travail à faire en matière d'apprentissage des langues pour les adultes, dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Statistiques

En l'absence de statistiques sur l'apprentissage des langues, Eurydice permet de collecter des données quantitatives et qualitatives grâce à ses antennes dans les États membres. La première édition de l'étude bisannuelle «Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe», publiée en janvier 2005 par l'unité européenne Eurydice, contient 37 séries de données portant sur le contexte, l'organisation, la participation, les enseignants et les processus pédagogiques d'apprentissage des langues dans les États membres. Les données recueillies font référence aux années universitaires 2001/2002 et 2002/2003. Elles sont fondées sur les mesures incluses dans les programmes d'étude officiels des pays participants et décrivent donc les intentions des autorités compétentes plutôt que la réalité de l'enseignement des langues étrangères. Ces données sont actuellement mises à jour et seront disponibles en cours d'année (www.eurydice.org).

Eurobaromètre, l'institut de sondage et d'analyse de la Commission européenne, a mené en outre, en 2001 et 2006, deux projets de recherche sur les compétences linguistiques des citoyens européens et sur leurs comportements vis-à-vis des langues.

http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/doc137_fr.htm

Indicateur européen des compétences linguistiques

- Les instances politiques ont décidé d'élaborer un indicateur des compétences linguistiques en 2002, lors du Sommet européen de Barcelone. Le Conseil a insisté sur le fait que parler des langues étrangères était une compétence de base qu'il fallait améliorer en enseignant au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge.
- L'indicateur européen des compétences linguistiques indiquera le niveau général de compétences des élèves des États membres et montrera les progrès réalisés vers l'objectif ultime: faire en sorte que les citoyens européens soient multilingues. Il

⁶ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 30 décembre 2006/L394.
(http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_394/l_39420061230fr00100018.pdf)

fournira des informations stratégiques très utiles aux décideurs politiques, aux enseignants et aux apprenants de tous les États membres qui souhaitent améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues et accroître ainsi la mobilité des européens et donc la compétitivité de l'Union européenne. Le cadre a été défini dans la communication de la Commission adoptée le 13 avril 2007⁷, qui propose d'inclure les grands thèmes suivants dans la première étape de l'enquête:

Aptitudes linguistiques à tester: *lire, écouter et écrire*. La Commission prendra en temps utile l'initiative d'élaborer des instruments pour évaluer la quatrième compétence, *parler*, lors des enquêtes suivantes.

Langues à tester: les langues européennes officielles de l'Union européenne les plus enseignées en tant que première et deuxième langues, en l'occurrence *l'anglais*, le *français*, *l'allemand*, *l'espagnol* et *l'italien*. Le cadre des tests sera mis à la disposition de tous les pays qui font le choix d'intégrer au premier volet de l'enquête des tests nationaux concernant d'autres langues que les cinq précitées. La Commission prendra une initiative en temps utile pour que l'enquête porte sur toutes les langues officielles européennes enseignées dans l'Union européenne.

Le cadre de référence: L'enquête devra s'appuyer sur un instrument mesurant une progression continue des compétences, exprimée par des niveaux de compétences allant de A1 (initiation) à B2 (autonomie) sur les échelles du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Données contextuelles à recueillir: Un questionnaire destiné aux élèves, aux enseignants, aux directeurs d'établissements et aux administrations sera élaboré afin de recueillir des informations contextuelles permettant d'analyser les facteurs susceptibles d'influencer les compétences linguistiques des élèves.

Population à tester lors de l'enquête: élèves apprenant la langue testée et inscrits en dernière année d'enseignement secondaire inférieur (niveau 2 de la CITE⁸), ou en deuxième année d'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la classification) si l'étude d'une deuxième langue étrangère n'est pas fournie dans l'enseignement secondaire inférieur.

Instruments de test: Les pays participant à l'enquête devraient se voir proposer des tests informatisés, programmés en logiciel ouvert, et des tests classiques sur papier. L'instrument du test devrait permettre le test adaptatif.

Le calendrier de la Commission pour réaliser l'enquête est le suivant:

2008: Développement et réalisation de tests-pilotes, collecte de conseils sur la création de structures de coordination nationales dans les pays participants.

2009: Publication de rapports intérimaires sur la phase pilote au cours du premier trimestre, puis développement des ensembles de tests complets.

⁷ Communication de la Commission au Conseil [Cadre pour l'enquête européenne sur les compétences linguistiques](http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc124_fr.htm), COM(2007)184 final: http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc124_fr.htm.

⁸ La classification internationale type de l'éducation (CITE) conçue par l'UNESCO.

2010: Organisation des tests sur le terrain de février à mars puis affinement de l'enquête.

2011: Réalisation de l'enquête principale entre février et mars, puis traitement et évaluation.

2012: Présentation des résultats initiaux et d'une analyse détaillée complète des conclusions de l'enquête.

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (2007-2013) et les langues

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie rassemble sous une même tutelle les différentes initiatives en matière d'enseignement et de formation. Doté d'un budget avoisinant les sept milliards d'euros pour la période 2007-2013, il a pris la relève des précédents programmes portant sur l'éducation, la formation technique et professionnelle et l'apprentissage en ligne, qui ont pris fin en 2006. Le programme se compose de quatre sous-programmes portant chacun sur un secteur d'enseignement spécifique: Comenius (pour les écoles), Erasmus (pour l'enseignement supérieur), Leonardo da Vinci (pour la formation et l'enseignement professionnels) et Grundtvig (pour l'éducation des adultes). Ces sous-programmes sont complétés par un programme transversal ayant pour objectif d'optimiser leurs résultats. Ce programme transversal est composé de quatre activités principales centrées sur: (a) les politiques de coopération, (b) les langues, (c) les technologies de l'information et de la communication et (d) la diffusion et l'exploitation des résultats des projets. Pour terminer, le programme Jean Monnet vise à encourager les études, la réflexion et le débat sur l'intégration européenne dans les établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

L'un des objectifs spécifiques du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie est de promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. Dans cette perspective, les propositions de projets linguistiques, de réseaux et autres activités orientées vers les langues (par exemple facilitant la mobilité des étudiants, des enseignants et des travailleurs) peuvent solliciter le cofinancement de l'Europe dans le cadre des différents volets du programme (les sous-programmes ou le programme transversal). Toutes les langues sont éligibles dans le cadre du programme.

Contributions spécifiques des différents sous-programmes à la promotion du multilinguisme

Comenius

Toutes les actions Comenius cherchent à améliorer l'apprentissage des langues étrangères chez les élèves et le personnel des écoles par des échanges scolaires, des programmes d'assistantat pour les futurs enseignants et des formations destinées aux professeurs en poste. Les réseaux et les projets multilatéraux Comenius contribuent au développement de l'apprentissage linguistique dans les écoles. Comenius facilite également la préparation des enseignants à la prise en charge de classes hétérogènes (en termes d'origines culturelles et linguistiques, de niveaux de capacités/handicaps, de besoins spécifiques, etc.).

L'initiative eTwinning encourage toutes les écoles européennes à former des partenariats de collaboration en tirant parti des différents types de technologies de communication. Elle a été lancée en janvier 2005 dans le cadre du programme eLearning et fait maintenant partie intégrante de Comenius. À l'échelle européenne, elle dispose d'un Bureau d'assistance européen coordonné par le réseau European Schoolnet, qui gère le portail européen eTwinning. Ce portail, accessible dans 23 langues, propose des idées, des suggestions, des kits prêts à l'emploi et des contacts. Il est mis à jour quotidiennement.

<http://www.etwinning.net/ww/fr/pub/etwinning/index2006.htm>

Erasmus

Erasmus soutient différentes initiatives linguistiques dans l'enseignement supérieur, en particulier des projets multilatéraux, des réseaux et les Cours intensifs Erasmus de langues (CIEL).

Les cours intensifs Erasmus de langues (CIEL) sont des cours spécialisés dans les langues les moins répandues et les moins enseignées, organisés dans les pays où ces langues sont parlées. Ils donnent aux étudiants Erasmus visitant ces pays pour étudier ou effectuer un stage l'occasion d'étudier la langue en question pendant une période pouvant aller jusqu'à six semaines (avec un minimum de 60 heures de cours) afin de préparer leur séjour. La participation aux cours CIEL augmente tous les ans: en 2006/2007, 4700 étudiants et 270 cours organisés dans les 23 pays participants ont été recensés.

Leonardo

La préparation linguistique est essentielle à l'organisation des périodes de mobilité Leonardo et tous les projets doivent le cas échéant intégrer une préparation linguistique et culturelle. Dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, un montant forfaitaire de 500 euros peut être accordé à chaque participant pour sa préparation linguistique, culturelle et pédagogique. L'apprentissage des langues orienté vers une profession (ALOP) et l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) sont les priorités transversales de tous les projets Leonardo.

Grundtvig

Toutes les actions Grundtvig promeuvent l'apprentissage de langues étrangères chez les adultes. La formation des enseignants en poste et des autres professionnels de l'enseignement pour adulte, tout comme les composants de mobilité des partenariats d'apprentissage de Grundtvig, contribuent au développement de l'étude et de la pratique des langues avec des locuteurs natifs ou autres. Des bourses de préparation linguistique sont accordées aux particuliers lorsque l'un des membres du partenariat d'apprentissage présente ce besoin. L'apprentissage linguistique est également un aspect important des réseaux et des projets multilatéraux de Grundtvig, qui exigent de pouvoir communiquer en langues étrangères. Les nouvelles actions Grundtvig en cours de développement feront aussi la promotion de l'apprentissage et de la formation en langues étrangères pour adultes.

Les activités clés (actions transversales du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie)

Chaque activité clé peut soutenir des projets à orientation linguistiques et d'autres activités correspondantes dans leur domaine de spécialité.

L'activité clé «Langues» dispose d'un budget d'environ 12 millions d'euros par an. Elle soutient les différents types d'activités: projets multilatéraux visant entre autres à promouvoir la sensibilisation aux langues, l'accès aux ressources d'apprentissage linguistique et le développement de nouveau matériel d'apprentissage; réseaux dans le domaine de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique; initiatives en accord avec les objectifs de l'activité clé, notamment des conférences de diffusion et d'exploitation, des campagnes d'information et des études sur des questions en rapport avec les langues.

Le premier appel à propositions du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (2007)

- 22 projets multilatéraux, 3 réseaux et 1 projet de mesures d'accompagnement ont été sélectionnés dans le cadre de l'activité clé «Langues», totalisant 9 817 651 EUR.
- Toujours dans le domaine des langues, 8 projets multilatéraux Comenius, 4 projets multilatéraux Grundtvig, 2 projets multilatéraux Leonardo, 1 projet de campus virtuel Erasmus, 1 réseau Erasmus, 1 projet d'activité clé «Technologies de l'information et de la communication» et 1 projet d'activité clé «Diffusion et exploitation des résultats» ont été sélectionnés dans le cadre des sous-programmes centralisés du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. Le budget total de ces 18 projets s'est monté à 5 604 410 euros.
- Trente cinq millions d'euros supplémentaires ont été alloués aux actions décentralisées du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (gérées par les agences nationales du programme) consacrées aux langues.

Pour plus d'informations sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, consultez:

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/comenius/index_en.html (en anglais).

2.2.1. *Des outils européens communs*

Europass

Europass, le cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences, créé en 2006, est conçu pour encourager la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie chez les étudiants et pour mieux faire comprendre aux employeurs les qualifications présentées. Le Portfolio européen des langues développé par le Conseil de l'Europe a été intégré à Europass, tout comme la mobilité Europass.

La contribution pratique la plus importante à la promotion des compétences linguistique a été le portail Europass (<http://europass.cedefop.europa.eu>), développé et géré par le Cedefop et disponible en 26 langues (UE + EEE + pays candidats). Il permet aux citoyens de créer leur curriculum vitae et leur passeport de langues Europass en ligne, avec l'aide d'instructions et d'un tutoriel. Le curriculum contient une section qui résume les compétences linguistiques. Le passeport, qui fait partie du Portfolio européen des langues, permet aux citoyens de décrire en détails leurs compétences linguistiques. Les deux documents utilisent le cadre de référence européen commun pour les langues, développé par le Conseil de l'Europe pour servir d'outil standard d'autoévaluation.

Depuis février 2005, 85 000 passeports de langues électroniques ont été générés en ligne, et plus de 270 000 formulaires vierges ont été téléchargés pour être remplis hors ligne. Le curriculum vitae Europass est bien sûr plus répandu. Jusqu'à présent, environ 3 millions de curriculum ont été générés en ligne et près de 3,4 millions de curriculum vierges ont été téléchargés.

Dans les trois années suivant l'introduction d'Europass, le cadre commun pour les langues a été ainsi utilisé dans quelque sept millions de documents Europass.

2.3. **Culture**

Contribuer à l'épanouissement des cultures des États membres, respecter leur diversité régionale et nationale et mettre en valeur leur patrimoine culturel commun sont les principes fondamentaux des politiques culturelles de la Commission européenne. Le lien avec le multilinguisme est donc une condition essentielle pour ces politiques culturelles et une illustration patente de l'interpénétration de ces deux domaines. Dans ce contexte, des efforts permanents sont réalisés pour garantir que la promotion de la culture et de la diversité culturelle (qui englobe la diversité linguistique) est suffisamment prise en considération dans toutes les propositions ou les décisions financières et juridiques présentées par la Commission.

L'agenda européen de la culture

La communication de la Commission *Un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation* (mai 2007) a déclenché une vaste réflexion sur le rôle de la culture comme élément clé du processus d'intégration européen, fondé sur des valeurs partagées et un patrimoine commun, qui s'appuie sur la diversité culturelle et le multilinguisme, tout en tenant compte du rôle transversal de la culture dans les politiques et les actions de l'UE.

Le multilinguisme et la promotion des langues sont directement pris en compte dans la priorité *favoriser l'accès à la culture*, mais aussi indirectement dans les priorités *améliorer les conditions nécessaires à la mobilité des artistes et des autres professionnels du secteur culturel* et *promouvoir et mettre en œuvre la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Leur promotion et mise en œuvre par la Commission et les États membres permettront de protéger et de promouvoir la diversité linguistique en tant qu'élément de la diversité culturelle.

Sous la priorité générale *accès à la culture*, les États membres et la Commission ont pour mission de poursuivre la numérisation et la préservation du matériel culturel et de le rendre disponible en ligne, dans l'objectif de créer une bibliothèque numérique européenne commune. Cette bibliothèque numérique européenne fonctionnerait comme un point d'accès multilingue commun aux collections des bibliothèques, des archives et des musées d'Europe, tirant ainsi le meilleur parti d'un patrimoine culturel numérisé et de différents types de matériel culturel.

Autre ligne d'action corrélée au multilinguisme: la synergie entre culture et éducation, sur lesquelles porteront les travaux d'un nouveau groupe de travail composé d'experts de différents États membres. Ils s'intéresseront à l'éducation formelle, non-formelle et informelle, notamment aux arts dans l'éducation, et développeront des projets pour stimuler la «sensibilité et l'expression culturelles», considérées comme des compétences clés pour les citoyens européens, à l'instar de la communication en langues étrangères et des compétences sociales et civiques. Leurs travaux seront intégrés aux actions de mise en œuvre de l'agenda européen pour la culture via des échanges de bonnes pratiques et des communications entre pairs, des propositions de coopération et des recommandations politiques. Ils seront intrinsèquement liés aux objectifs de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009).

Année européenne du dialogue interculturel (2008) et suivi

L'un des grands thèmes abordés lors de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) est celui du multilinguisme puisqu'en Europe, la connaissance de langues est essentielle à la rencontre et au dialogue avec les autres. Les conclusions du Conseil sur les compétences interculturelles, adoptées les 21 et 22 mai 2008, incluent les compétences en langues étrangères dans les compétences clés essentielles au développement de capacités interculturelles. Le document s'intéresse à la fois à la promotion active de l'apprentissage des langues (politique d'éducation) et au soutien à apporter aux efforts de traduction pour faciliter l'accès à l'expression artistique dans différentes langues (politique culturelle). Le Conseil en appelle au développement d'une approche du dialogue interculturel durable et intersectorielle, qui intègre et encourage les initiatives dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et de l'audiovisuel.

Pour obtenir plus d'informations, consultez: http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm.

Le programme Culture

La Commission européenne encourage et soutient les activités culturelles dans le cadre de son programme Culture (qui court de 2007 à 2013). En accord avec

l'article 151 du traité CE, le programme cherche à mettre en valeur l'espace culturel partagé par les Européens et fondé sur des valeurs culturelles communes, par le développement de coopérations entre les créateurs, les acteurs et les institutions. Au fil des années, ce programme, bien que de taille modeste, a apporté une importante contribution à la coopération culturelle en Europe. Le programme offre également un soutien à la traduction d'œuvres de fiction entre langues européennes⁹. L'aide communautaire à la traduction littéraire a pour vocation de favoriser la connaissance de la littérature et du patrimoine culturel d'autres pays européens en facilitant la circulation des œuvres littéraires entre pays, grâce à des subventions aux éditeurs.

Entre 2000 et 2006, Culture 2000 a financé la traduction de 2149 œuvres de fiction et de sciences humaines. Le nouveau programme Culture (2007-2013) limite désormais les financements aux œuvres de fictions, quel que soit leur genre littéraire (romans, contes, nouvelles, pièces, poésies ou bandes dessinées). Les œuvres doivent déjà avoir été publiées et ne doivent jamais avoir été traduites dans la langue cible. Suite à l'appel à propositions de 2007, le programme a financé la traduction de 258 œuvres de fiction.

Pour obtenir plus d'informations, consultez: http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm.

2.4. Le programme «Jeunesse en action»

Le programme «Jeunesse en action» cherche à développer le sens de la citoyenneté active, de la solidarité et de la tolérance chez les jeunes Européens et à les impliquer dans la création de l'avenir de l'Union. Il encourage le multilinguisme en rassemblant des jeunes de différentes nationalités et différentes langues maternelles pour leur proposer de participer à des activités hors des frontières de leur pays de résidence.

«Jeunesse en action» n'est pas un programme linguistique, mais l'éducation non formelle et les projets pour jeunes qu'il soutient s'appuient sur des partenariats transnationaux qui donnent à ces jeunes une formidable occasion de se familiariser avec d'autres langues et d'autres cultures.

La pratique de différentes langues n'est pas obligatoire, mais fortement encouragée. La diversité linguistique est encouragée dans une perspective plus vaste de promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, qui est l'une des priorités du programme.

Le Service volontaire européen, l'un des volets du programme (action 2), stimule l'apprentissage de langues étrangères de façon très pratique: les jeunes peuvent se porter volontaires pour accomplir un travail dans un autre pays sur une période d'un an maximum. Les promoteurs doivent garantir aux volontaires une formation linguistique adéquate à leur arrivée dans le pays.

De plus amples renseignements sur les politiques pour la jeunesse sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/youth/index_fr.htm.

⁹ Les langues éligibles sont les langues officielles des pays éligibles (tels que définis par leur constitution ou leurs lois fondamentales), plus le latin et le grec ancien.

Concernant le programme «Jeunesse en action», des informations détaillées peuvent être consultées à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc74_fr.htm.

2.5. Citoyenneté européenne active

«L'Europe pour les citoyens», le programme actuel de promotion de la participation civique et de la citoyenneté européenne, encourage les citoyens et organisations de citoyens de différents pays à participer aux débats et aux projets européens. Le programme «L'Europe pour les citoyens» favorise la diversité linguistique en réunissant les citoyens européens de diverses nationalités et parlant différentes langues pour leur donner la possibilité de participer à des activités communes.

La promotion de la diversité culturelle et linguistique est le fil rouge du programme et ses promoteurs sont fortement encouragés à l'intégrer à leurs projets, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Ceci est clairement énoncé dans le Guide du programme fourni aux candidats potentiels et s'applique à la plupart des actions sur toute la période du programme (2007-2013). Participer aux projets soutenus par le programme «L'Europe pour les citoyens» doit en effet sensibiliser à la richesse de l'environnement culturel et linguistique européen. Cet engagement doit aussi améliorer la compréhension mutuelle et la tolérance, contribuant ainsi au développement d'une identité européenne respectueuse, dynamique et multi-facettes.

Tous les projets soutenus dans le cadre de ce programme servent donc directement ou indirectement la diversité linguistique. Par exemple, presque tous les projets de jumelage entre villes doivent gérer les différences de langues pour permettre aux partenaires de communiquer. Certains projets adoptent une approche très active en proposant dans leur programme ou dans la préparation des formations dans la langue de la ville jumelée. Il existe également de bons exemples qui montrent que la participation à ce type de projets motive très nettement les participants à apprendre une langue dans leur cursus scolaire normal.

Pour obtenir plus d'informations, consultez:
http://ec.europa.eu/citizenship/index_fr.html.

2.6. Société de l'information

Étant donné le développement de l'économie en ligne et la quantité toujours plus importante d'informations disponibles dans un vaste éventail de langues, les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être capables de différencier les langues et d'encourager la création de contenus multilingues, tout en fournissant les passerelles nécessaires pour dépasser la barrière du langage. Cet objectif global est partagé par i2010 (cadre politique de la société de l'information et des médias), dont l'une des missions est de créer un espace européen unique de l'information en offrant un accès facile aux services qu'offrent les TIC et en améliorant les conditions nécessaires au développement d'un contenu riche et multilingue.

Les programmes de l'UE sur la société de l'information et les médias s'intéressent aux obstacles spécifiques à la compréhension et encouragent l'adoption de technologies linguistiques (solutions automatiques qui font tomber la barrière de la langue en ligne de sorte que les informations soient accessibles sur un écran

d'ordinateur ou de téléphone portable, mais aussi dans une langue et dans un format que l'utilisateur comprend). Les technologies linguistiques permettent déjà de traduire certains contenus de façon automatique et de classer, filtrer et présenter des informations après analyse automatique du contenu.

Recherche

L'UE apporte son soutien financier à la recherche par le biais de programmes-cadres pluriannuels. Le septième programme-cadre actuel s'étale sur la période 2007-2013.

L'UE soutient d'importants efforts de recherche pour améliorer l'accessibilité des contenus par-delà la barrière des langues. Traduction automatique, systèmes d'auto-apprentissage, reconnaissance vocale, extraction d'informations et Web sémantique, autant d'exemples de domaines de recherche qui investissent d'importantes ressources pour que les machines comprennent et traduisent les langues des hommes. Les grands défis de la recherche sont la représentation du savoir et l'élaboration de modèles linguistiques qui s'inspirent de la façon dont les hommes acquièrent, retiennent et appliquent leurs connaissances. Un autre domaine de recherche occupe une place importante: le développement d'algorithmes et de modèles statistiques capables de déduire les connaissances linguistiques (c'est-à-dire d'«apprendre» une langue) automatiquement à partir de vastes corpus de textes et d'enregistrements de discours.

Les recherches en technologies linguistiques ont un vaste champ d'application: l'automobile qui comprend les commandes vocales du conducteur, l'interprétation simultanée automatique de conférences ou l'accompagnement de visiteurs de musées en plusieurs langues ne sont que quelques exemples des domaines d'application possibles pour les projets de recherche passés et actuels.

Accès au contenu multilingue et services des TIC

La recherche n'est pas le seul outil de soutien et de promotion du multilinguisme dans notre société de l'information. La technologie développée par les chercheurs doit être exploitée par le marché et le secteur public pour se mettre, au final, au service des citoyens multilingues de l'Europe. Pour que l'offre de services et le contenu en ligne en plusieurs langues soit efficace, ces technologies doivent s'adapter aux modes d'organisation du travail dans les entreprises et le secteur public, mais aussi aux habitudes et aux préférences des utilisateurs. Cela contribuera à créer un marché unique du contenu en ligne.

L'un des objectifs des programmes eContent (2001-2004) et eContentplus (2004-2008) était d'améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation du contenu numérique et des services informatiques dans un environnement multilingue et multiculturel. Les leçons tirées de ces deux programmes seront prises en compte dans la définition des actions futures du programme de soutien politique aux TIC, qui fait partie du programme pour la compétitivité et l'innovation (CIP).

Informations complémentaires (en anglais):

http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/index_en.htm

http://ec.europa.eu/information_society/activities/econtentplus/index_en.htm

http://ec.europa.eu/avpolicy/other_actions/content_online/index_en.htm

Bibliothèques numériques

L'objectif de l'initiative Bibliothèques numériques est de faire en sorte que l'accès en ligne au patrimoine culturel et scientifique de l'Europe soit plus facile et plus attractif. Elle s'appuie sur la richesse du patrimoine européen, associant environnements multiculturels et multilingues et progrès technologiques. L'une de ses réalisations phares est la création d'*Europeana*, la bibliothèque numérique européenne, un point d'accès commun aux collections culturelles de tous les États membres. Le prototype d'*Europeana* sera lancé en novembre 2008 et permettra d'accéder à plus de deux millions d'éléments numérisés par le biais d'une interface multilingue. D'ici 2010, plus de six millions d'éléments numérisés seront disponibles.

L'Office des publications a entrepris de numériser toutes les publications de l'UE; elles seront accessibles à partir du site Internet EU-Bookshop.

Informations complémentaires:

http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/culture_council/council_conclusions_nov_2006/fr.pdf

http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/recommendation/recommendation/en.pdf (en anglais)

<http://www.Europeana.eu>

Réutilisation des ressources linguistiques du secteur public

Les ressources linguistiques sont de précieuses «matières premières» pour développer des systèmes de traduction automatique et autres applications multilingues, mais aussi pour la recherche fondamentale sur les théories et les modèles linguistiques. Les services linguistiques des institutions européennes génèrent de grandes quantités de ressources linguistiques, comme des mémoires de traduction et des documents traduits dans de nombreuses langues. Ces ressources sont un bon exemple d'informations générées par le secteur public et susceptibles d'avoir une valeur importante hors de l'organisme public qui les a générées. La Commission encourage la réutilisation de ces immenses ressources appartenant au secteur public pour améliorer les services et les produits d'information. La DGT-TM est un exemple concret de ce type de ressource linguistique. Elle connaît une grande popularité depuis son lancement. Il s'agit de la diffusion publique des mémoires de traduction collectées par la DG Traduction. Ces bases de données informatisées contiennent environ un million de phrases traduites dans 22 langues européennes. Cette collection représente la «mémoire collective» des années de travail des traducteurs de l'UE et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://langtech.jrc.it/DGT-TM.html>.

La réutilisation des informations du secteur public est encouragée essentiellement par la législation applicable aux États membres et aux institutions européennes. Les principaux instruments sont la directive 2003/98/CE (concernant la réutilisation des informations du secteur public) et la décision de la Commission 2006/291/CE

(concernant la réutilisation des informations de la Commission). La dernière décision concerne également les ressources linguistiques créées par les institutions européennes, comme la DGT-TM.

L'Office des publications fournit sur demande un corpus de quelque 2 millions de documents du Journal officiel dans toutes les langues.

2.7. Recherche

Dans le cadre du sixième programme-cadre, des recherches ont été lancées sur le thème de la «Diversité linguistique dans une société européenne de la connaissance». L'objectif de ces recherches est d'examiner le rôle et les implications de la diversité linguistique dans les cultures européennes, tout particulièrement au regard des efforts réalisés pour créer une société européenne de la connaissance respectueuse des diversités culturelles et d'améliorer la compréhension entre cultures.

Deux projets, disposant chacun d'un budget de 5 millions d'euros, ont été retenus et financés en 2006:

1. Un réseau d'excellence, LINEE (*Languages in a Network of European Excellence* – les langues dans un réseau d'excellence européenne), dont les grands objectifs sont: défragmenter la recherche sur le multilinguisme en préconisant une approche multidisciplinaire de la diversité linguistique; innover en créant des plates-formes de recherche à la fois théorique et méthodologique; mettre en valeur la diversité linguistique de l'Europe, tant auprès du grand public qu'auprès des décideurs politiques. *Durée: 48 mois, budget: 5 millions d'euros, 9 partenaires* (<http://www.linee.info>).

2. Un projet intégré, DYLAN (*Languages Dynamics and Management of Diversity* – dynamique des langues et gestion de la diversité), dont les grands objectifs sont: étudier les conséquences concrètes de l'augmentation de la diversité linguistique européenne suite au processus d'élargissement; montrer que cet accroissement peut être un atout plutôt qu'un handicap dans le développement d'une société de la connaissance (différents modes de pensée et d'action, associés à différentes langues, peuvent contribuer au processus de création, de transmission et d'application des connaissances). *Durée: 60 mois, budget: 5 millions d'euros, 20 partenaires* (<http://www.dylan-project.org>).

Dans le cadre du septième programme-cadre (7^e PC), sous la rubrique 8 du programme «Coopération» (*Sciences socio-économiques et humaines* – budget 607 millions d'euros), dont l'objectif est d'analyser et de comprendre les grandes tendances sociales actuelles, plusieurs projets de recherche s'intéresseront à des questions liées directement ou indirectement au multilinguisme. Ils pourront mettre en exergue les recherches sur les interactions culturelles, les différentes traditions des sociétés et des cultures européennes, le multiculturalisme, les sociétés parallèles et la coexistence des identités culturelles, la participation et la citoyenneté en Europe, l'histoire et les identités (origines et développement), le patrimoine culturel ou le rôle des langues dans l'identité européenne.

2.8. Secteur des médias et de l'audiovisuel

Le multilinguisme est aussi encouragé dans le contexte du patrimoine cinématographique. Dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2005 sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes¹⁰, les États membres sont encouragés à soutenir et à inciter les institutions du patrimoine cinématographique à diffuser des produits contenant des archives, dotés de sous-titres dans autant de langues de l'Union européenne que possible (point 22.b de la recommandation).

Les programmes de télévision et les films sous-titrés peuvent être un moyen attractif et facilement accessible d'apprendre de nouvelles langues ou d'améliorer des compétences linguistiques déjà acquises. MEDIA 2007 est le programme de soutien de l'UE à l'égard de l'industrie européenne de l'audiovisuel. Ses objectifs sont les suivants:

- renforcer la compétitivité de l'industrie européenne du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias;
- accroître la diffusion internationale des œuvres audiovisuelles européennes;
- préserver et renforcer la diversité culturelle européenne.

Le programme compte cinq lignes d'action:

- formation de professionnels,
- développement de sociétés et de projets de production,
- distribution d'œuvres cinématographiques et de programmes audiovisuels,
- promotion des œuvres cinématographiques et des programmes audiovisuels, notamment en soutenant les festivals de films,
- actions horizontales/projets pilotes.

Pour accroître la circulation des œuvres audiovisuelles européennes hors des frontières de chaque pays, MEDIA 2007 apporte son soutien au sous-titrage et/ou au doublage des travaux par le biais de ses lignes d'action en matière de distribution et de promotion.

Grâce à eContent et au cinquième programme-cadre de recherche, la Commission européenne a soutenu le développement d'outils automatisés pour améliorer la rentabilité et la précision des sous-titrages, par exemple un système capable de transcrire automatiquement des sous-titres à partir d'enregistrements et de traduire de façon automatique (ou assistée) des sous-titres d'une langue dans une autre.

Informations complémentaires:

http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

<http://www.etitle.co.uk/about.php> (en anglais)

¹⁰ Recommandation 2005/865/CE, JO L 323, du 9/12/2005 P. 0057 - 0061

<http://sifnos.ilsp.gr/musa> (en anglais)

2.9. Emploi, affaires sociales et égalité des chances

La principale tâche du Fonds social européen (FSE) est de soutenir la croissance et l'emploi afin de renforcer la cohésion économique et sociale.

Soutenir l'apprentissage des langues est un facteur important pour entretenir et améliorer les compétences des individus, faciliter la mobilité du capital humain et accroître la compétitivité.

Les programmes opérationnels soutenus par le FSE sont conçus par les États membres et approuvés par la Commission. Il revient aux États membres de décider du contenu des projets. Différents programmes opérationnels se sont penchés sur la question de l'apprentissage des langues et du multilinguisme comme un moyen d'accéder à l'emploi, d'améliorer l'adaptabilité et de faciliter l'intégration à la société et au marché du travail.

Pour la période 2007-2013, le FSE prévoit d'investir quelque 11 milliards d'euros par an dans tous les États membres pour améliorer les compétences et les perspectives d'emploi des populations. L'étude des langues est l'un des nombreux moyens de parvenir à cet objectif, tout particulièrement parce que cet apprentissage peut accroître les aptitudes à la formation professionnelle et l'intégration au marché du travail. Ainsi, même si la «formation linguistique» n'est pas mentionnée en tant que tel dans la priorité «améliorer l'accès à l'emploi» ou la sous-priorité «accroître la participation des migrants à l'emploi», elle peut en fait recevoir un soutien dans le cadre de chacune des priorités du FSE.

Sur la période 2000-2006, environ 12 milliards d'euros ont été alloués au développement de l'apprentissage tout au long de la vie, et notamment à l'apprentissage des langues. Pour donner quelques exemples, en Grèce, une initiative du FSE (2000-2006) intitulée «Cours de grec pour immigrants» s'inscrit dans une politique plus générale visant à promouvoir l'insertion socioéconomique de la communauté immigrée. Presque 15 000 travailleurs mobiles et migrants ont participé à ce projet au cours des deux années:

http://ec.europa.eu/employment_social/esf/docs/el4_1_fr.pdf.

«Aider les travailleurs mobiles et migrants à apprendre le grec est l'une des premières étapes les plus importantes pour trouver un emploi et combattre l'exclusion sociale», affirme Dimitris Psallidas, coordinateur du projet au sein du ministère de l'Emploi et de la protection sociale. «Cette initiative est vitale pour que les travailleurs mobiles et migrants puissent s'établir et s'intégrer dans la société grecque».

En France, l'initiative FAAR du programme EQUAL répond aux besoins de conseils juridiques des demandeurs d'asile et leur propose des cours de français. Cette nécessité est d'autant plus patente que dans ce pays, les demandeurs d'asile ne bénéficient que rarement de services de traduction ou d'interprétation dans leurs relations avec l'administration. Les procédures, documents et entretiens administratifs sont le plus souvent en français et les demandeurs d'asile doivent chercher à les comprendre par leurs propres moyens. De surcroît, outre la compréhension du processus de demande d'asile, les demandeurs doivent pouvoir s'en sortir dans la vie quotidienne.

http://ec.europa.eu/employment_social/equal/practical-examples/asyl-07-fr-faar_en.cfm (en anglais)

2.10. Politique de marché unique

La politique sur le multilinguisme joue un rôle direct dans le développement et le bon fonctionnement du Marché unique européen, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, plus les citoyens européens parlent de langues, plus ils peuvent se déplacer d'un État membre à l'autre pour travailler, étudier ou offrir leurs services et, par conséquent, plus ils peuvent tirer parti des possibilités offertes par le Marché unique.

Ensuite, si la diversité linguistique est un atout et une source de richesses, elle peut néanmoins créer des obstacles au bon fonctionnement du Marché unique, dans la mobilité des travailleurs, les activités transnationales des entreprises et la coopération administrative entre États membres, lorsque les compétences linguistiques nécessaires font défaut. Pour faire tomber ces barrières, il est nécessaire d'utiliser plus efficacement les nouvelles technologies, comme les systèmes automatisés de traduction ou d'échange de données, afin de proposer un soutien linguistique.

Par exemple, le développement du système d'Information sur le marché intérieur (IMI)¹¹, qui s'appuie sur la traduction automatique, vise à soutenir dans tous les États membres de l'UE les opérations de coopération de milliers d'administrations soumises à différents éléments du droit européen. La première phase de l'IMI propose des informations pré-traduites dans les 23 langues officielles de l'UE ainsi qu'un outil de traduction automatique des autres informations proposées dans les paires de langues disponibles. Ces deux services permettent aux autorités compétentes des États membres d'envoyer des demandes d'informations et d'y répondre dans leur propre langue, ce qui facilite la communication. Le système permet aujourd'hui d'échanger des informations (comme le demandait la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles) sur quatre professions réglementées (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes et comptables). La DG MARKT développe le système pour permettre les échanges d'informations relatives à d'autres professions et répondre aux exigences de coopération administrative de la directive Services. Il est prévu que l'IMI puisse un jour être utilisé pour apporter son soutien dans tous les domaines de la législation du marché intérieur exigeant une coopération administrative entre les autorités des États membres.

SOLVIT¹², réseau de résolution en ligne de problèmes entre États membres de l'UE, propose une assistance multilingue visant à régler efficacement sans procédure judiciaire les problèmes résultant de la mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques. Un site Internet public en 25 langues présente SOLVIT et explique son fonctionnement aux citoyens et aux entreprises. Les plaintes peuvent également être soumises dans chacune de ces 25 langues grâce à un formulaire en ligne ou par d'autres moyens.

¹¹ Le système a été ouvert aux inscriptions des administrations début novembre 2007 et aux échanges d'informations le 22 février 2008. Le site de l'IMI est accessible par le lien suivant:

http://ec.europa.eu/internal_market/imi-net/index_fr.html

¹² http://ec.europa.eu/solvit/site/about/index_fr.htm

Dans d'autres domaines politiques, des outils ont été mis en place pour offrir aux entreprises des informations en plusieurs langues et améliorer ainsi la transparence de leurs activités transnationales afin de garantir la non-discrimination et de stimuler la concurrence. Par exemple, dans le domaine des marchés publics, les avis d'ouverture de marchés publics sont publiés au Journal officiel de l'UE (JO) ou sur le bulletin de publication électronique «Tenders Electronic Daily» (TED), doté de formulaires en ligne structurés dont une grande partie est normalisée et peut être automatiquement traduite et/ou lue instantanément dans toutes les langues officielles¹³. Parallèlement, le vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) permet aux entreprises d'identifier plus facilement les contrats publics susceptibles de les intéresser. Le CPV est une nomenclature alphanumérique servant aux acheteurs à décrire les biens et services qu'ils prévoient d'acheter. Contrairement aux autres classifications proposées sur le marché, elle existe dans toutes les langues officielles de l'UE¹⁴. Les formulaires normalisés, le vocabulaire commun pour les marchés publics et les informations sur les marchés publics destinées au grand public sont disponibles dans toutes les langues de l'UE sur le site du SIMAP¹⁵.

Concernant l'offre de services, la directive Services¹⁶ impose aux États membres de créer des «guichets uniques» et suggère que ces derniers soient encouragés à fonctionner dans différentes langues communautaires.

Enfin, concernant les brevets, l'Office européen des brevets (OEB) utilise la traduction automatique dans le cadre de la procédure d'octroi de brevet et pour diffuser des informations sur ces brevets¹⁷. Il est envisagé d'utiliser également ce système dans le contexte des discussions sur le brevet communautaire.

2.11. Politique d'entreprise

Si l'apprentissage des langues n'est pas un objectif spécifique de la politique d'entreprise, la barrière des langues peut être un obstacle à l'envie d'entreprendre.

Le nouveau projet pilote «ERASMUS pour les jeunes entrepreneurs» cherche à faciliter la formation, la création de contacts et les échanges d'expériences chez les jeunes entrepreneurs au moyen de stages dans des petites et moyennes entreprises (PME) étrangères.

Les jeunes entrepreneurs participants doivent prouver qu'ils ont suffisamment de compétences linguistiques avant de se rendre à l'étranger pour travailler avec un autre entrepreneur. Des stages d'introduction leur sont proposés avant le départ, pour présenter le programme de mobilité, aborder l'apprentissage interculturel et communiquer les informations pertinentes au sujet de l'UE (marché intérieur, législation européenne, etc.). En fonction des besoins et selon la nature ou les exigences spécifiques de la relation avec l'entrepreneur hôte, les jeunes entrepreneurs

¹³ La fonctionnalité de traduction automatique devrait être améliorée avec l'adoption très prochaine d'une «nouvelle génération de formulaires standard» exclusivement électroniques.

¹⁴ http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/e-procurement_fr.htm - cpv
¹⁵ www.simap.europa.eu

¹⁶ Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, JO L 376, 27.12.2006, p. 36.

¹⁷ Les traductions automatiques sont actuellement disponibles pour les documents anglais, allemands, espagnols, japonais, coréens et chinois. Le système est en cours de développement et de nouvelles langues devraient être ajoutées prochainement.

peuvent aussi bénéficier de cours de langues (avant leur départ ou pendant leur séjour à l'étranger).

Pour plus d'informations sur ce projet-pilote, consultez le site:

http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/support_measures/erasmus/index.htm

Base de données TRIS (Technical Regulations Information System)

Le site d'information au public TRIS permet aux acteurs économiques d'accéder aux projets de règles techniques et informations corrélées concernant des produits et des services de systèmes d'information, dans toutes les langues de l'UE, avant qu'elles ne soient adoptées dans les législations nationales des États membres (à l'exception des textes de plus de 50 pages, qui ne sont disponibles qu'en allemand, anglais et français). Ces acteurs peuvent ainsi participer aux discussions sur les projets de lois annoncés et anticiper les changements législatifs, par exemple en adaptant en temps voulu les produits ou services d'information qu'ils proposent dans les États membres concernés.

TRIS: http://ec.europa.eu/enterprise/tris/index_fr.htm

2.12. Politique de développement et relations extérieures

Les langues jouent un rôle important dans la diplomatie et la coopération.

Par exemple, la politique de développement de l'UE cherche à améliorer la qualité de l'enseignement universitaire dans les pays en développement en offrant des bourses aux étudiants de ces pays qui étudient en Europe et en aidant ces pays à former et retenir du personnel universitaire qualifié. Deux des plus importants programmes de l'UE dans ce domaine sont Erasmus Mundus et Mwalimu Julius Nyerere. Les étudiants pourvus d'un diplôme universitaire peuvent être envoyés à l'étranger pour une formation dans la langue de leur choix (anglais, français, espagnol ou portugais).

http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionareas/humandev/humandevdeduc5_fr.cfm

Pour EuropeAid, le multilinguisme est très important. Dans le cadre de sa mission, à savoir mettre en œuvre des programmes et des projets d'aide externes avec des pays en développement, l'Office entretient des contacts professionnels quotidiens avec des travailleurs humanitaires en Europe et dans les pays partenaires. Pour de nombreux citoyens européens, l'Office est par conséquent un «représentant» de l'Europe dans un domaine considéré comme exemplaire en termes d'action communautaire. C'est aussi un «représentant» de l'Europe pour de nombreux acteurs sur le terrain, hors des frontières de l'Europe. L'évaluation des parties impliquées dans la coopération sur le terrain est cruciale pour l'image de la Commission et affecte directement la crédibilité politique de ses activités. L'Office doit par conséquent être très sensible à la question du multilinguisme: la langue étant un élément majeur de la culture et de l'identité de chacun, la respecter est la forme la plus élémentaire du respect dû aux citoyens, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe.

Pour ce faire, l'un de ses grands objectifs est de faire au mieux pour que les groupes bénéficiaires des projets ou des programmes s'approprient leur identité culturelle, afin de préserver la diversité culturelle comme un pré-requis au dialogue et ainsi

prévenir les conflits pour enfin parvenir au développement. La langue est un composant essentiel de cette politique et il va sans dire que la diversité linguistique constitue et continuera de constituer à l'avenir un objectif en tant que tel des actions de coopération et de développement mises en œuvre avec les partenaires d'EuropeAid.

L'Office de coopération EuropeAid et les délégations de la CE gèrent par exemple les programmes et les actions suivants:

«*Transculturala*», financé dans le cadre de la ligne budgétaire pilote Culture (2004), se consacre au développement d'un observatoire mondial sur le contenu culturel et le sens des mots et du vocabulaire dans toutes les langues et entre les civilisations.

«*Apoyo al sector educativo en Guatemala (PROASE)*» (1998-2005), est un programme de soutien au secteur éducatif. L'un de ses objectifs est d'améliorer la qualité du système éducatif au Guatemala, en particulier par le développement d'un enseignement bilingue interculturel, tout en tenant compte des problèmes corrélés. En luttant contre l'illettrisme et en améliorant le système éducatif, on espère aboutir à la reconnaissance et à la revalorisation des langues et des cultures indigènes, qui sont l'objet d'une réforme globale du système éducatif guatémaltèque.

«*Formación Profesional Tecnológica y Pedagógica en Perú – FORTE-PE*» est un projet plus ancien lancé au Pérou en 1995. L'un de ses composants, «PROEBI», proposait des formations bilingues en Amazonie adaptées à la culture et aux besoins des populations indigènes afin d'améliorer leur éducation élémentaire et leur intégration.

2.13. Justice, liberté et sécurité

Le multilinguisme aide les citoyens européens à mieux se comprendre et surtout à mieux connaître leurs droits; il facilite leur accès à des informations fiables. Dans cet objectif, l'article 21 du traité CE donne à tous les citoyens de l'Union le droit d'écrire à tout organisme ou institution dans l'une des langues officielles et de recevoir une réponse dans la même langue.

Par le biais d'instruments financiers mis en place pour l'intégration des non-ressortissants de l'UE (INTI, Fonds européen d'intégration et Fonds européen pour les réfugiés), la Commission soutient des actions qui offrent entre autres des formations de langues pour les immigrés et les réfugiés. Le Fonds pour le contrôle des frontières extérieures et le Fonds européen pour les réfugiés permet aux gardes-frontières et au personnel chargé du traitement des demandes d'asile et des entretiens de recevoir des formations linguistiques supplémentaires.

L'un des objectifs de la politique matérialisée dans le programme «Droits fondamentaux et citoyenneté» est d'encourager le dialogue interconfessionnel et multiculturel au sein de l'Union européenne. Le multilinguisme doit jouer un rôle important en la matière, surtout dans la mesure où l'objectif est d'échanger des points de vue et des expériences et d'impliquer autant que possible les États membres dans la formulation de projets communs.

Programme «Justice pénale»

Le programme «Justice pénale» cherche notamment à promouvoir la coopération judiciaire sur la base de la reconnaissance et de la confiance mutuelles, afin d'améliorer la compatibilité des règles applicables dans les États membres, condition nécessaire à l'amélioration de la coopération judiciaire et des échanges d'informations. Pour 2008, la Commission a proposé pour ce programme un budget de 29,8 millions d'euros.

Afin de consolider la confiance mutuelle entre les autorités des États membres, la formation judiciaire (des praticiens de la justice, à savoir les juges, les procureurs, les avocats de la défense, etc.) est l'une des priorités de ce programme (au moyen du financement d'actions couvrant 70 % du coût total éligible des projets). L'objectif de la formation judiciaire est de familiariser les apprenants avec les instruments et les politiques juridiques de l'UE, améliorer les compétences linguistiques des praticiens de la justice et améliorer leur connaissance des systèmes juridiques et légaux des autres États membres. La formation linguistique couvre le développement de modules de formation communs, l'utilisation des technologies modernes, et des formations de traduction et d'interprétation.

Le programme JPEN a en outre mandaté le Réseau européen de formation judiciaire pour qu'il gère un programme d'échange spécifique permettant de financer l'organisation de stages ou de détachements de juges et de procureurs d'un État membre dans les cours ou les parquets d'un autre. Ce programme devrait aussi contribuer à l'amélioration des compétences linguistiques. Une formation en langues dans l'objectif de préparer les échanges en eux-mêmes pourrait être proposée, ainsi que le développement de formations en ligne et l'élaboration d'un glossaire de terminologie juridique.

Programme «Justice civile»

Le programme «Justice civile» cherche entre autres à promouvoir la coopération judiciaire sur des bases de reconnaissance et de confiance mutuelles, en œuvrant à l'élimination des obstacles au bon fonctionnement des procédures civiles transfrontalières dans les États membres et à l'amélioration des échanges d'informations et des réseaux entre les autorités légales, judiciaires et administratives et les professions juridiques, notamment par le biais de formations judiciaires. Pour 2008, la Commission a proposé pour ce programme un budget de 14,3 millions d'euros.

Afin de consolider la confiance mutuelle entre les autorités des États membres, la formation judiciaire est l'une des priorités de ce programme (au moyen du financement d'actions couvrant 80 % du coût total éligible des projets). La formation judiciaire a pour but d'améliorer les échanges d'informations et les réseaux entre les autorités légales, judiciaires et administratives et les professions juridiques. La formation linguistique est également essentielle pour garantir la meilleure compréhension mutuelle possible entre ces autorités et les professionnels.

Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale

Le Réseau judiciaire européen vise à renforcer la coopération judiciaire dans les affaires civiles. Les deux objectifs de base du réseau sont d'améliorer la coopération judiciaire entre les États membres en matière civile et commerciale et d'assurer un

accès efficace à la justice pour les personnes engagées dans des litiges transfrontaliers.

Le réseau a été formé dans le but de faciliter la gestion des litiges transfrontaliers, c'est-à-dire des litiges impliquant des personnes de différents pays, en proposant une aide pratique. Le réseau crée ainsi les contacts appropriés entre les autorités des États membres, organise des réunions périodiques pour les points de contacts et les membres du réseau; il répertorie et met à jour les informations sur la coopération judiciaire en matière civile et commerciale et sur les systèmes judiciaires des États membres.

Le réseau a développé un système accessible par Internet contenant des informations sur la législation nationale et européenne. Ces informations sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE (excepté l'irlandais). Le multilinguisme est là aussi particulièrement utile pour garantir et faciliter l'accès à la justice pour les citoyens et les entreprises.

Atlas judiciaire européen en matière civile

L'Atlas judiciaire européen en matière civile est un outil très pratique créé par la Commission et consultable en ligne (http://europa.eu.int/comm/justice_home/judicialatlascivil). Grâce à cet outil, n'importe quel citoyen ou professionnel peut accéder, dans l'une des langues de l'Union européenne (hormis l'irlandais), aux dénominations, adresses et juridictions territoriales de tous les tribunaux de l'Union européenne. Les procédures correspondantes sont également indiquées dans la mesure du possible: l'utilisateur peut remplir en ligne les différents formulaires existant pour l'application des divers instruments juridiques. Le multilinguisme est là aussi particulièrement utile pour garantir et faciliter l'accès à la justice et améliorer la coopération entre les autorités judiciaires.

e-Justice

Parce que les demandes pesant sur les systèmes judiciaires augmentent partout en Europe et que les requêtes transnationales sont de plus en plus nombreuses étant donnée la mobilité croissante des citoyens et des acteurs économiques, les systèmes traditionnels ne parviennent plus à fournir des réponses adaptées aux nouveaux besoins. La justice transnationale présente des caractéristiques spécifiques et pose des enjeux particuliers qui exigent des solutions innovantes et adaptées. Les principales difficultés de la justice transnationale sont liées à la barrière des langues.

La «justice électronique» (e-Justice) est une première réponse à une nécessité en trois volets: améliorer l'accès à la justice, la coopération entre les autorités juridiques et l'efficacité du système juridique. La Communication sur l'e-Justice fait la part belle au multilinguisme en tant qu'enjeu majeur du développement d'un véritable espace judiciaire européen. Les procédures judiciaires actuelles se déroulent presque exclusivement dans la langue du pays et l'utilisation de langues étrangères n'est admise que de façon marginale. La Commission propose donc des actions ciblées sur la traduction et l'interprétation en justice

En outre, la création d'un portail européen d'e-justice pour le grand public et les entreprises devra être le visage de l'espace judiciaire européen pour les citoyens en facilitant l'accès à l'information et en offrant un accès direct à certaines procédures européennes. Le multilinguisme devra jouer un rôle important dans cette perspective,

en facilitant l'accès des citoyens et des entreprises à la justice en Europe et en permettant une coopération judiciaire plus efficace.

2.14. Communication

La Commission considère que les citoyens ont le droit d'être informés des politiques européennes dans une langue qu'ils comprennent. Ceci est officiellement stipulé dans son plan d'action sur la communication.

Concrètement, la Commission répond à la nécessité de s'adresser aux citoyens dans une langue qui leur correspond par les dispositions suivantes:

- Au plan local et national, les **Représentations de la Commission** s'adressent au public dans leur(s) langue(s) nationale(s). Ainsi, les produits et messages d'information sur l'UE sont traduits et adaptés aux différents contextes nationaux par les «bureaux sur place» de la DGT au sein des représentations. Les représentations de la Commission travaillent également avec les bureaux d'information du Parlement européen afin de créer des occasions de rencontres et de discussions, nationales ou transnationales, entre les citoyens et les institutions pour développer une sphère publique européenne dans laquelle le multilinguisme jouera un rôle clé: les projets proposés dans le cadre de l'initiative «Debate Europe» ou les «espaces publics européens» actuellement en préparation en sont des exemples concrets. De plus, les relais d'information disséminés dans toute l'Union européenne, comme «Europe Direct», s'adressent également aux citoyens dans leurs propres langues. Dans certains cas (près des frontières ou dans les régions touristiques), les informations sont aussi proposées dans d'autres langues.
- Les **campagnes d'information** sur des thèmes spécifiques intègrent la dimension du multilinguisme dès leur phase de conception, le nombre de langues utilisées dépendant des besoins du public ciblé et des régions concernées.
- Le **centre d'appels Europe Direct**, accessible par appel gratuit, répond aux questions par téléphone et par courrier électronique dans les 23 langues officielles.
- Les **publications écrites** destinées au grand public sont également rédigées dans les 23 langues officielles. Ponctuellement, certaines publications destinées à des publics spécialisés peuvent n'être publiées que dans certaines langues.

Sur le **site Europa**, les pages d'intérêt général destinées au grand public sont multilingues pour la plupart et accessibles dans toutes les langues officielles. Sur les pages spécialisées (destinées aux professionnels), les choix de langues dépendent de l'audience ciblée. Sur les pages dont le contenu est éphémère, la rapidité de la publication en ligne est essentielle et le nombre de versions doit être limité. Dans tous les cas, dans le but de maximiser le nombre de visiteurs, la Commission s'efforce de parvenir à un juste équilibre entre nombre de langues utilisées, quantité d'informations publiées et ressources nécessaires à la traduction et à la gestion des sites.

Dans cet objectif de diffusion d'informations sur l'Union européenne, la Commission a conclu un contrat avec le réseau de télévision Euronews, multilingue par essence, et

avec un réseau de radios en différentes langues qui partagent leurs productions après doublage (réseau Euradio).

2.15. Santé et protection des consommateurs

La santé publique est une question essentielle pour tous les citoyens européens et la plupart des activités de la Commission ont un impact manifeste dans ce domaine. En mai 2006, la Commission a lancé le portail de santé publique de l'UE sur *europa.eu*. Il est conçu comme un «guichet unique» facile d'accès, destiné aux européens désireux d'en savoir davantage sur un vaste éventail de questions de santé dans leur pays et en Europe. C'est aussi un moyen essentiel pour la Commission d'indiquer aux citoyens, dans leur langue, ce que l'UE réalise pour eux et les moyens qu'elle utilise pour ce faire. Il s'agit donc d'une passerelle essentielle vers toutes les informations de l'UE sur la santé publique. Les États membres et d'autres organisations peuvent aussi publier des informations sur le portail.

http://ec.europa.eu/health-eu/index_fr.htm

2.16. Traduction

L'UE est un employeur important et un acteur majeur sur le marché de la traduction européen. Elle doit par conséquent s'assurer qu'elle dispose d'un nombre suffisant de traducteurs hautement qualifiés, capables de satisfaire ses exigences et celles du marché de la traduction en général. C'est la raison pour laquelle elle suit avec attention les évolutions des formations de traducteurs en Europe et y contribue. La Commission a établi des contacts avec de nombreuses universités européennes par le biais du programme VTS («traducteur invité») grâce auquel le personnel de la DGT participe à l'enseignement tout en améliorant sa connaissance de la langue locale.

Initiatives de promotion de la profession de traducteur

Le «*Master européen de traduction*» (EMT) est un projet qui encourage les universités européennes à créer un programme d'études commun pour les formations de traducteurs.

Le projet EMT vise à:

- encourager les universités à développer des cours de traduction de troisième cycle et leur fournir un modèle de programme pour le master en traduction,
- développer le marché du travail pour les traducteurs dans les nouveaux États membres,
- améliorer la visibilité des standards de la DGT dans le milieu universitaire et dans toute l'Union européenne,
- promouvoir le multilinguisme en renforçant les liens entre la Commission et les universités impliquées dans la traduction (enseignement et recherche) et former des traducteurs professionnels, en améliorant les standards si nécessaire.

Suite à la deuxième conférence EMT, qui s'est tenue en mars 2008, les universités de l'ensemble de l'UE sont encouragées à rejoindre le réseau de l'EMT et à y participer activement. Un appel ouvert sera publié dans la seconde moitié de l'année 2008.

L'initiative *Juvenes Translatores* est un concours de traduction pour les élèves des écoles européennes qui vise à diffuser des informations sur la profession de traducteur et à familiariser les étudiants avec la politique linguistique de l'Europe.

Le concours, annoncé dans la communication de 2005 sur le multilinguisme, a été organisé en 2007 pour contribuer à la célébration du 50^e anniversaire des traités. Il a eu lieu simultanément dans tous les États membres, le 14 novembre 2007. Près de 300 écoles de toute l'UE ont participé au concours. Le vainqueur de chaque pays a été invité à Bruxelles et a reçu une récompense des mains du Commissaire Orban le 10 mars 2008. Une deuxième édition du concours sera organisée le 27 novembre 2008.

Communiquer sur le multilinguisme

Les thèmes abordés sur le portail que la Commission a consacré aux langues sont la diversité et l'apprentissage linguistiques, la traduction, l'interprétation et les technologies linguistiques. L'ensemble du contenu est publié en 23 langues.

<http://europa.eu/languages/>

La Commission effectue des travaux terminologiques et, avec d'autres institutions européennes, a créé la base de données terminologique *IATE* (*Interactive Terminology for Europe*), qui est accessible via Internet au personnel des institutions européennes et à tous les utilisateurs externes partout dans le monde, y compris le grand public. La Commission contribue de la sorte au travail des traducteurs et de tous les autres utilisateurs intéressés par la terminologie, ainsi que de tous ceux qui utilisent la terminologie de l'UE dans leur travail.

<http://iate.europa.eu>

Des antennes, situées dans 21 représentations de la Commission, fournissent un réseau pour le multilinguisme dans les États membres et font l'interface avec les communautés utilisant la langue nationale, les institutions et les chercheurs qui s'occupent de multilinguisme. Les membres de leur personnel visitent les universités, donnent des conférences et sont les interlocuteurs privilégiés de la communauté «langue» dans les États membres.

2.17. Interprétation

Le service d'interprétation de la Commission et la Direction de l'interprétation du Parlement européen ont été essentiels à la création du Master européen d'interprétation de conférence (EMCI). Ce programme est destiné aux étudiants de langues européennes et non-européennes. Son but est de doter les jeunes diplômés des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires à l'interprétation de conférence. Il cherche à répondre à la demande en interprètes de conférence hautement qualifiés, en particulier dans des langues moins utilisées et moins enseignées et dans la perspective de l'extension de l'Union et de l'augmentation des dialogues avec ses partenaires non-européens. Le programme a été développé avec la

contribution des institutions de l'UE et le suivi de cette coopération est un élément à part entière du programme d'assistance de la Commission.

<http://www.emcinterpreting.org/> (en anglais)

La Commission accorde des bourses d'études aux étudiants interprètes de troisième cycle. Depuis 1998, environ 1185 jeunes gens ont bénéficié de ce programme. La majorité ont brillamment achevé leur cursus et travaillent comme interprètes pour les institutions de l'UE.

Les bourses d'études sont accordées aux ressortissants des États membres de l'UE ou des pays candidats (Croatie, ARYM et Turquie), disposant d'un diplôme universitaire ou d'une qualification équivalente, ou sont en dernière année d'un cursus débouchant sur un diplôme universitaire ou une qualification équivalente. Pour obtenir une bourse, les étudiants doivent avoir demandé ou avoir l'intention de demander leur intégration à un cursus de troisième cycle à plein temps en interprétation de conférence au sein d'une université reconnue ou d'une institution équivalente.

http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/c_6344/bourse-d-etudes

La Commission et le Parlement européen proposent conjointement des subventions pour financer des actions apportant une dimension européenne à un cursus, par exemple l'enseignement de combinaisons de langues inhabituelles, le financement de projets de coopération transfrontalière et l'organisation de cours d'interprétation de troisième cycle. En 2007-2008, 17 subventions ont été accordées.

Les principaux objectifs de ces actions sont les suivants:

- promouvoir la qualité et la diversité linguistique dans l'enseignement de l'interprétation dans les langues officielles de l'UE, y compris dans les langues moins utilisées, les langues des pays candidats (Croatie, ARYM et Turquie) et les langues des pays hors-UE, lorsque cela est justifié par des besoins actuels ou futurs;
- promouvoir l'établissement de centres d'excellence dans l'enseignement de troisième cycle;
- encourager la coopération entre universités de différents pays;
- soutenir des projets pilotes innovants.

Des programmes de coopération existent déjà avec la Chine, le Vietnam et Macao. Chaque année, des groupes de stagiaires se rendent à Bruxelles pour être formés par le service d'interprétation de la Commission. L'objectif de ces stages est d'enseigner aux participants les techniques de base de l'interprétation de conférence (consécutif et simultané) telle qu'elle est pratiquée dans les institutions de l'UE. Les stagiaires apprennent également à connaître la culture et les institutions de l'UE grâce à des conférences et des visites dans les États membres. Les stagiaires chinois, après avoir terminé leur formation, peuvent être appelés à travailler lors des réunions (en Chine) entre l'UE et leur pays.

Un programme de coopération avec la Russie a récemment été relancé. Cette année, un interprète anglais est en visite dans les universités de St. Petersburg (université d'État d'Herzen) et de Moscou (université linguistique d'État de Moscou) pour mener à bien des missions d'assistance pédagogique. Des programmes de masters sont en cours d'élaboration dans les deux universités, sur le modèle de l'EMCI.

La Commission a entamé une coopération avec l'Union africaine en 2007 dans le cadre de la stratégie conjointe UE-Afrique. Des discussions sont en cours pour choisir le meilleur moyen d'apporter une assistance dans le domaine de l'interprétation et de l'organisation de conférences.

La Commission propose également une assistance pédagogique à certaines universités dans les pays candidats: dans le cadre de la formation pour interprètes de l'université de Zagreb (Croatie) et de celle lancée en 2007 à Skopje (ARYM). En Turquie, les universités de Bogaziçi (Istanbul) et de Bilkent (Ankara) ont bénéficié de l'assistance de la DG SCIC dans ses enseignements.

La DG Interprétation a convenu d'un *Forum de réflexion sur le multilinguisme et la formation des interprètes*, composé de 7 experts de différentes nationalités. Ce forum de réflexion a été créé pour prendre en considération le point III.6 de la communication de la Commission *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme* (COM(2005) 596 final): «...Les interprètes contribuent également au fonctionnement des institutions des sociétés multilingues. Ils aident les communautés de migrants dans leurs relations avec la justice, les hôpitaux, les services de police et d'immigration. Des interprètes dûment formés contribuent dès lors à la protection des droits de l'homme et des droits démocratiques.»

Le principal objectif du forum de réflexion est de formuler des recommandations indépendantes et opérationnelles portant globalement sur la formation des interprètes: élaboration de descriptions de compétences, de lignes directrices, de matériel, d'outils, de niveaux de formation, de programmes de base, de meilleures pratiques, d'un code d'éthique et de conduite et tout autre aspect pertinent, avec une attention particulière à l'interprétation juridique. Ces réflexions peuvent également contribuer à la diversification des options de formations dont bénéficieront en bout de chaîne les institutions européennes.

Le travail du forum de réflexion tirera parti de l'expertise de la DG Interprétation dans la formation des interprètes de conférence, ainsi que d'autres activités, en particulier celles déjà menées dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité au cours des dernières années. Les travaux du forum devraient être finalisés fin 2008 ou début 2009.

3. ÉTUDES SUR LE MULTILINGUISME ET L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

3.1. Les compétences interculturelles enseignées dans les cours de langues étrangères dans l'enseignement obligatoire dans l'Union européenne (LACE)

Cette étude identifie et évalue la nature, la portée et l'étendue des compétences interculturelles actuellement enseignées au sein de l'éducation obligatoire de la langue étrangère dans l'Union européenne.

Elle en conclut que les cours de langues étrangères offrent des occasions privilégiées de développer les compétences interculturelles. Ils remplissent déjà cet objectif dans une large mesure, même si l'éventail des compétences interculturelles que les

programmes sont censés développer reste souvent limité. Au niveau communautaire, les recherches doivent être poursuivies. Il faudrait étendre ces cours à d'autres niveaux d'enseignement et mieux cerner en quoi consiste le développement de compétences interculturelles et quels sont les besoins en la matière. Le développement des compétences interculturelles au travers de l'apprentissage des langues devrait bénéficier du soutien du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Comme condition préalable à l'amélioration du développement des compétences interculturelles au niveau national, l'étude recommande de promouvoir la mobilité des enseignants, les échanges d'enseignants et les échanges, partenariats et visites entre établissements scolaires, et d'étudier plus en profondeur le développement des compétences interculturelles chez les enseignants et les administrateurs. L'étude considère qu'il serait également important d'augmenter le financement et le temps accordés au développement des compétences interculturelles dans les cours de langues étrangères et autres cours en classe. Il est recommandé d'accorder une plus grande attention aux compétences interculturelles dans la formation initiale des enseignants de langues étrangères et dans les cours de développement professionnel, et de définir précisément dans les programmes d'études en langues étrangères les objectifs de développement, les niveaux de réalisation et les méthodes d'évaluation dans le domaine des compétences interculturelles. Enfin, il est nécessaire de mettre au point des approches, des méthodologies et des ressources d'enseignement et d'apprentissage adaptées.

Cette étude, terminée en 2007, a été réalisée par une équipe de 20 experts et chercheurs provenant de 12 pays européens (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, France, Italie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Finlande et Royaume-Uni). Elle est partie d'une analyse des programmes nationaux des 12 pays visant à examiner le développement des compétences interculturelles, les principales méthodes d'enseignement recommandées et leur adéquation à la pratique en classe. L'étude porte uniquement sur l'enseignement des langues étrangères aux niveaux 1 et 2 de la CITE, c'est-à-dire dans l'éducation primaire et secondaire inférieure. Une fois terminée l'analyse des programmes, une enquête en ligne a été menée auprès de 213 enseignants de langues étrangères, suivie d'un entretien téléphonique pour 78 d'entre eux (dont 34 exerçaient dans l'enseignement primaire et 54 dans le secondaire inférieur). Ces entretiens ont fourni des informations détaillées sur les pratiques les plus courantes en classe.

Il est possible de télécharger le rapport complet et la version abrégée à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm

3.2. Rapport sur la diversité au niveau de l'enseignement des langues dans l'Union européenne

Pour évaluer la façon dont l'enseignement des langues est mis en œuvre dans les différents États membres aux niveaux primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur, le rapport analyse un certain nombre de questions, notamment: quelles sont les langues enseignées dans les États membres de l'UE; à quel moment sont elles introduites et dans quel ordre? Il étudie également les tendances émergentes.

De nombreux États prêtent peu d'attention à l'étude de langues autres que l'anglais à l'école primaire. Certains néanmoins font un effort pour augmenter le nombre de langues vivantes enseignées. On obtient des résultats comparables dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur mais chaque État membre a ses propres priorités. Une manière d'augmenter l'enseignement des langues vivantes consiste à introduire l'apprentissage de plusieurs langues au cours d'une même année scolaire. C'est ce que font certains pays ayant plusieurs langues officielles (comme la Belgique ou le Luxembourg). D'autres préfèrent proposer l'étude d'une langue comme une spécialité. Seuls quelques rares États font en sorte que des nombres substantiels d'élèves étudient des langues étrangères autres que celles les plus couramment enseignées (anglais, français, allemand et espagnol) et lorsque c'est le cas, ils proposent généralement l'étude des langues d'un pays voisin (comme l'italien à Malte), de minorités nationales (le hongrois dans la République tchèque) ou de l'ancienne métropole (le Russe en Bulgarie ou le danois en Islande).

Ce rapport montre que la diversité linguistique bénéficie d'un certain soutien mais il mentionne également une concurrence entre les langues et entre les matières pour l'emploi du temps, et entre les écoles pour les élèves. Le principal facteur de motivation pour le développement de l'étude des langues est souvent le prestige, c'est-à-dire la valeur perçue d'une langue pour l'ascension sociale. La façon la plus efficace d'enseigner des langues est d'introduire davantage de langues vivantes obligatoires et/ou d'introduire l'étude des langues à un âge plus précoce. Les politiques devraient être conçues de façon à ce que les langues ne soient pas mises en concurrence, peut-être en les offrant successivement de telle manière que les compétences acquises dans une langue pourraient être exploitées pour une autre. Il faut arrêter de considérer l'enseignement des langues comme une matière autonome. L'usage de la langue comme pratique sociale met l'accent sur le rôle de toutes les matières dans l'enseignement des langues, ainsi que sur le rôle des langues dans toutes les matières.

Le rapport utilise les indicateurs suivants: la proportion d'élèves apprenant des langues étrangères et le nombre de langues enseignées. Les données utilisées pour savoir si le nombre de langues enseignées ou le nombre d'élèves étudiant une langue vivante a augmenté dans un pays proviennent des sources Eurostat. Une liste d'exemples de bonnes pratiques et de recommandations de mises en œuvre complète le rapport.

Il est possible de télécharger le rapport complet et la version abrégée à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm.

3.3. Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne (ELAN)

L'enquête ELAN avait pour objectif de donner à la Commission et aux décideurs des États membres des informations pratiques et des analyses quant à l'utilisation de compétences linguistiques dans les petites et moyennes entreprises (PME) et à son incidence sur les résultats commerciaux.

Selon cette étude, on estime que 11 % des PME européennes (945 000 entreprises) du secteur de l'exportation subissent un manque à gagner en raison d'un manque de compétences linguistiques. L'étude met aussi en évidence l'existence d'un rapport direct entre langues et bons résultats à l'exportation. Elle distingue à cet égard quatre mesures principales de gestion linguistique: adoption d'une stratégie de communication multilingue, recrutement de locuteurs natifs, recrutement de personnel possédant des compétences linguistiques et recours à des traducteurs et à des interprètes. L'ensemble de l'économie européenne pourrait engranger des profits plus que substantiels si toutes les PME du secteur de l'exportation appliquaient une ou plusieurs de ces mesures. L'étude confirme également l'importance de l'anglais comme langue d'entreprise au niveau mondial. Mais pour construire des relations commerciales efficaces, d'autres langues sont nécessaires. Les langues mentionnées comme les plus importantes sont les principales langues européennes telles que l'allemand, le français et l'espagnol, mais aussi et de plus en plus les autres langues internationales comme le mandarin, l'arabe et le russe. De plus, selon l'étude, près de la moitié des PME interrogées envisagent d'exporter vers de nouveaux marchés dans les trois années à venir; leurs besoins en compétences linguistiques augmenteront en conséquence. Cependant, plutôt que d'investir elles-mêmes dans la formation en langues, elles préfèrent recruter dans les systèmes d'éducation et de formation des États membres des personnes diplômées possédant déjà les compétences linguistiques recherchées, ou simplement explorer le marché du travail à la recherche de collateurs mobiles possédant ces mêmes compétences.

Le rapport recommande de relever et de diffuser les exemples d'une coopération fructueuse entre les entreprises et le système éducatif dans le sens d'une mise en valeur des compétences linguistiques, et d'examiner les possibilités d'adaptation des programmes de mobilité existants pour organiser des stages de travail à l'étranger à l'intention de travailleurs de PME. L'étude suggère également d'élaborer et d'appuyer des programmes de sensibilisation à l'importance que revêtent, d'une part, les compétences linguistiques et, d'autre part, la mise en place de systèmes de soutien. Les chercheurs recommandent d'encourager les entreprises à acquérir une expérience accrue dans la gestion des compétences linguistiques et dans l'application des quatre mesures de gestion linguistique associées à l'amélioration des résultats à l'exportation. Ils proposent aussi d'accorder plus d'importance à l'apprentissage des langues étrangères à tous les niveaux des systèmes d'éducation et de formation et d'améliorer la disponibilité d'interprètes et de traducteurs dans les langues moins communément enseignées. Ils souhaiteraient inciter tous les étudiants du troisième cycle à consacrer une période de mobilité à un séjour dans un pays européen et bâtir sur les compétences linguistiques existantes en encourageant l'expansion des langues parlées par les enfants des travailleurs immigrés, parallèlement à la langue officielle du pays d'accueil.

Les résultats sont tirés d'une enquête menée auprès de quelque 2 000 PME de 29 pays européens (Union européenne, Association européenne de libre-échange et pays candidats à l'adhésion). Ces données sont destinées à connaître leur point de vue sur l'utilisation des compétences linguistiques, les compétences interculturelles, la sensibilisation aux stratégies linguistiques, les pertes commerciales dues au manque de compétences linguistiques, les projets d'exportation et, partant, les besoins prévus en matière de compétences linguistiques supplémentaires. Le rapport a été présenté en décembre 2006.

Cette étude a été réalisée par le CILT (Centre national des langues britannique), en collaboration avec InterAct International et une équipe de chercheurs internationaux.

Il est possible de télécharger le rapport complet à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/elan_fr.pdf.

Une version abrégée est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/elansum_fr.pdf.

3.4. Les grands principes pédagogiques sur lesquels se fonde l'enseignement des langues aux très jeunes apprenants

L'objectif de cette étude est d'analyser, à partir des ouvrages spécialisés et des meilleures pratiques actuellement observées, les grands principes pédagogiques sur lesquels se fondent l'enseignement des langues aux très jeunes apprenants, en tenant compte des différences conceptuelles entre les États membres. Elle a été lancée dans le contexte du Plan d'action 2004-2006, qui défend le principe de l'enseignement de «la langue maternelle plus deux langues» à un âge précoce, et de nombreuses initiatives des États membres pour introduire chez les jeunes enfants des programmes d'apprentissage des langues. Cette étude a été terminée en 2007.

Les auteurs ont analysé les ouvrages et recherches publiés depuis 1998, date de publication du rapport Blondin *et al* qui passait en revue la littérature sur l'apprentissage précoce des langues, et en ont extrait les principes pédagogiques abordés. Les études analysées ne démontrent pas de façon concluante les effets positifs de l'apprentissage précoce des langues (APL). Elles démontrent toutefois que l'APL ne peut pas faire de mal et contribue certainement à créer des compétences linguistiques à un âge précoce, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un apprentissage forcé et qu'il s'accompagne de compétences et de méthodes d'enseignement adaptées, d'un environnement favorable et de continuité. Le succès de l'enseignement et de l'apprentissage précoce des langues vivantes dépend beaucoup, s'il doit aller au-delà des écoles individuelles et des enseignants individuels engagés, de toute une série de facteurs: quantité suffisante et répartition adéquate du temps et de l'intensité, bonne formation initiale des enseignants soutenue entre autres par une didactique des langues, des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, des méthodes d'évaluation et des outils TIC adaptés. Les autorités nationales et les organisations transnationales doivent soutenir l'apprentissage précoce des langues par des initiatives planifiées qui comprennent une recherche et un développement systématiques.

Les pratiques dans les pays européens considérées comme «bonnes» par les professionnels ont alors fait l'objet de discussions approfondies avec les chercheurs et les décideurs, puis ont été comparées avec les documents officiels qui prescrivent un apprentissage précoce des langues au niveau national. Plusieurs principes importants ont pu être dégagés de cette analyse.

Des principes clairement liés à la personnalité de l'enfant et à son fonctionnement cognitif: exposition fréquente à la langue étrangère; prise en compte de la totalité des caractéristiques de l'apprenant; encouragement de la tolérance à l'égard des autres et familiarisation à d'autres systèmes de valeurs.

Des principes généraux liés à l'apprentissage, aux concepts didactiques et à l'instruction: prise en compte des stratégies et des styles d'apprentissage des enfants; mise en œuvre de contextes signifiants et de domaines thématiques; la compréhension précède la production.

Des principes liés à l'apprentissage des langues: apprentissage holistique des langues; approche visuelle et apprentissage multisensoriel; apprentissage lié à l'âge utilisant pleinement les prédispositions physiques de l'enfant.

Des principes spécifiques de l'apprentissage précoce des langues: la compréhension doit primer sur la production; motivation positive à l'égard de l'apprentissage; formation de l'oreille; formation de la prononciation; extension et formation de la relation entre phonétique et graphèmes dans la langue étrangère.

Il est possible de télécharger le rapport complet et la version abrégée à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm

3.5. Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères

L'objectif de cette étude était de définir un ensemble commun de compétences et de valeurs pour les enseignants de langues étrangères en Europe. Le programme et les structures de formation des enseignants en langues étrangères doivent s'adapter à la nature changeante des compétences linguistiques que doivent acquérir les élèves et les étudiants, mais aussi aux nouvelles réalités de l'école et de la classe modernes. Le profil européen défini en 2004 a été conçu comme un cadre de référence pour les décideurs politiques et les formateurs d'enseignants de langues, destiné à servir de liste de contrôle à toutes les personnes impliquées dans la formation et l'éducation des enseignants de langues.

Reposant sur les bonnes pratiques observées en Europe et la consultation d'un groupe de formateurs d'enseignants de langues étrangères, ce profil propose 40 éléments clés pour les programmes de formation des enseignants de langue. Il donne des détails sur la structure et l'agencement des programmes afin de donner aux stagiaires toutes les chances d'accéder aux points essentiels de l'apprentissage pendant leurs formations initiale et continue. Il met notamment en relief des pratiques innovatrices de la formation des enseignants ainsi que la manière de promouvoir la coopération, les échanges et la mobilité pour la nouvelle génération d'enseignants européens de langues. Les questions abordées dans le profil sont en phases avec une communication de la Commission sur l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants et les conclusions du Conseil qui ont suivi en novembre 2007.

Partant de ces résultats, la Commission a également réalisé en 2006 une étude préliminaire sur la détection et l'élimination des obstacles à la mobilité des enseignants de langues étrangères.

Il est possible de télécharger le rapport complet et la version abrégée du profil européen aux adresses suivantes:

http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm

Suivi par le réseau européen des inspecteurs en langues

Le réseau européen des inspecteurs en langues, lancé en 2005 suite au plan d'action 2004-2006 de la Commission «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique», a discuté des 40 recommandations établies dans le profil européen en vue d'extraire celles qui semblaient primordiales dans la formation initiale des enseignants de langues. Une étude approfondie du document a permis au réseau de dégager les points centraux exposés ci-dessous.

Un programme de formation spécialisé

En premier lieu, il est indispensable d'offrir une formation spécifique aux enseignants de langues. Le profil européen semble considérer que l'existence d'une telle formation va de soi. Elle doit proposer un programme intégrant des études théoriques et une expérience pratique de l'enseignement. Cette expérience (ou «stage») doit faire l'objet d'un cadre explicite stipulant la façon dont elle sera organisée et le nom du responsable chargé du suivi du stage dans l'école concernée.

La structure de formation des enseignants de langues étrangères doit intégrer une expérience à l'étranger: une période de travail ou d'études dans un ou plusieurs pays parlant la langue étudiée par le stagiaire; une participation aux relations avec les partenaires à l'étranger, que ce soit dans le cadre de visites, d'échanges ou de liaisons TIC; l'occasion d'observer des pratiques d'enseignement et d'y participer dans plusieurs pays. Il faudra trouver une solution aux obstacles à la mobilité comme ceux identifiés dans l'étude mentionnée précédemment. La Commission pourrait envisager d'élaborer une stratégie de mobilité spécifique pour les enseignants de langues étrangères. Il convient d'intégrer dans la stratégie le rôle d'accompagnement du mentor et de reconnaître la valeur de cet encadrement; cela suppose de sensibiliser les mentors dans les écoles au caractère essentiel de leur mission. Une formation initiale et continue flexible et modulaire est plus accessible et plus attrayante pour les différentes catégories de stagiaires.

Au cours de leur carrière, les professeurs de langues ont besoin de bénéficier régulièrement de possibilités et de stages de formation continue rémunérés pour être en mesure, grâce à cette éducation et à cette formation tout au long de la vie, de se développer sur le plan individuel et d'améliorer leurs compétences d'enseignement.

Connaissances, compréhension et valeurs

À la fin de la formation, le niveau d'aptitude dans la langue à enseigner doit être excellent, mais avant de commencer la formation, un certain niveau de connaissances est indispensable (le niveau B2 est recommandé au minimum pour accéder à la formation). La formation initiale des enseignants de langues doit inclure un cours de connaissances linguistiques et évaluer les compétences linguistiques des stagiaires. Le niveau d'aptitude atteint sera différent selon que les futurs enseignants sont destinés à enseigner dans le primaire ou dans le secondaire. Les enseignants de langues doivent bénéficier d'un développement professionnel continu de façon à entretenir et améliorer sans cesse leurs propres compétences linguistiques.

Les enseignants doivent être au fait des différentes *méthodes pédagogiques* et techniques de pointe pour les appliquer en fonction des capacités et des niveaux d'apprentissage des étudiants. Cela suppose: une formation sur les méthodologies d'enseignement des langues et sur les activités et techniques modernes utilisées en classe; une formation sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et sur leur usage pédagogique en classe pour favoriser l'apprentissage des langues; l'utilisation des TIC pour la planification personnelle, l'organisation et l'accès à de nouvelles sources d'information; une sensibilisation à l'utilisation des TIC pour développer les connaissances des étudiants.

Les *techniques d'évaluation* constituent une part importante du travail et exigent une formation sur l'application des différentes procédures d'évaluation (formative, sommative et par les pairs, auto-évaluation) et des méthodes utilisées pour enregistrer et rendre compte de l'évolution des compétences des apprenants dans l'acquisition d'une langue (écoute, parole, lecture, écriture), par exemple l'utilisation du Portfolio européen des langues. Une formation permettant une évaluation critique des programmes adoptés au niveau national ou régional en termes d'objectifs et de résultats est également nécessaire.

Les enseignants de langues étrangères ont un rôle vital à jouer pour promouvoir les valeurs sociales et culturelles. Leur formation doit leur faire prendre conscience de ce rôle, de la diversité linguistique en Europe, du profil linguistique des pays parlant la langue qu'ils enseignent et de la façon dont ils peuvent à leur tour susciter un intérêt pour les cultures et les langues.

Il est important de valoriser l'image que les enseignants de langues étrangères ont d'eux-mêmes et de les aider à s'identifier à tous les professeurs de langues et pas seulement à ceux qui enseignent une langue en particulier. Le travail en équipe, la collaboration et les réseaux de pairs sont des domaines qu'il convient de développer pour atteindre cet objectif. Il faut encourager les contacts et les réseaux professionnels d'entraide actifs entre professeurs de langues au niveau régional, national et européen pour permettre aux enseignants de se tenir au courant des développements mis en œuvre dans leur profession.

Le réseau des inspecteurs estime que l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) est un aspect intéressant de l'enseignement des langues qui mérite d'être développé et appliqué de façon plus étendue.

3.6. Étude des besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous-titrage

L'«Étude des besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous-titrage» a pour objectif d'évaluer les pratiques actuelles dans le domaine du doublage et du sous-titrage des 31 pays participant au programme MEDIA 2007. Elle doit aussi fournir des recommandations concernant les mesures à mettre en œuvre au niveau communautaire pour favoriser la diversité linguistique tout en diminuant les obstacles à la circulation des œuvres audiovisuelles sur le marché international.

Les pratiques actuelles en matière de doublage et de sous-titrage ont été évaluées au regard des objectifs du Programme MEDIA: accroître la circulation des œuvres

européennes; renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen; promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

Parmi les nombreux résultats, certains portent spécifiquement sur le multilinguisme. Tout d'abord, les modalités d'apprentissage des langues et le nombre de langues parlées dans les différents pays composent une carte européenne assez différente de celle suggérée par les professionnels du doublage et du sous-titrage. La télévision joue un rôle mineur dans l'apprentissage des langues. En fait, la seule situation dans laquelle on pourrait considérer qu'elle joue un rôle réel est celle du sous-titrage intralinguistique (peu fréquent en Europe) associé à une immersion locale dans le pays étranger. Deuxièmement, des universitaires ont émis l'hypothèse que le sous-titrage pourrait réduire l'illettrisme dans un pays. Mais les résultats empiriques d'une étude comparative de données ne corroborent pas cette hypothèse.

Dans le domaine du multilinguisme, l'étude souligne qu'un manque de connexion entre la recherche menée sur le numérique dans le cadre du septième programme cadre notamment, et celle financée sur le multilinguisme, pénalise les perspectives d'innovation technologique, alors que ces deux champs convergent en matière de diffusion audiovisuelle.

Elle conclut également que le transfert linguistique (doublage/sous-titrage) est une condition nécessaire mais pas suffisante pour améliorer la circulation des œuvres audiovisuelles européennes et que les choix des distributeurs et diffuseurs des petits pays sont conditionnés par le choix des pays leaders en termes linguistiques.

L'étude formule deux recommandations concernant le multilinguisme: promouvoir les synergies et convergences entre les programmes de recherche européens et les développements des technologies numériques; lancer une recherche sur les corrélations potentielles entre le sous-titrage et le développement du multilinguisme (approfondissement de la recherche dans le domaine de la pédagogie et de la formation, bonnes pratiques).

Pour obtenir plus d'informations, consultez:

http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/evaluation/studies/index_fr.htm.

4. RAPPORTS EXTERNES

4.1. Rapport du Groupe de haut niveau sur le multilinguisme

Le Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (GHNM) est un groupe externe créé en septembre 2006 en vue de promouvoir les échanges d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques, d'élaborer des suggestions pertinentes sur le plan politique et pratique concernant le multilinguisme dans l'Union européenne et de soumettre des recommandations à la Commission sur les actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Sa création a été annoncée en novembre 2005, dans la communication de la Commission intitulée «*Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*». Le groupe s'est vu confier la mission générale d'apporter aide et conseils aux initiatives de développement et de stimuler et proposer de nouvelles idées en vue de définir une approche intégrale du multilinguisme au sein de l'Union européenne.

Le rapport final du GHNM, présenté à la Commission le 26 septembre 2007, présente différents aspects du multilinguisme, notamment des stratégies pour promouvoir l'étude des langues: sensibilisation et motivation, langues et médias, langues pour les entreprises, interprétation et traduction, nouvelles tendances et nouveaux besoins, langues régionales ou minoritaires et recherches sur le multilinguisme. Il recommande de lancer des campagnes d'information, notamment auprès des jeunes, des parents et des organisations du secteur de l'éducation et de la culture, pour les sensibiliser à l'étude des langues étrangères. Il conseille également d'inclure les langues dans les activités extrascolaires pour les jeunes apprenants et dans les activités de loisirs, et d'offrir grâce à la télévision une «éducation récréative» (associant éducation et divertissement). Ces éléments peuvent accroître la motivation. Le rapport mentionne également la nécessité de tirer parti du potentiel des immigrants, qui représentent une source de connaissances linguistiques et offrent aux entreprises l'occasion unique de bénéficier de leurs compétences culturelles et linguistiques et d'accéder ainsi aux marchés de leurs pays d'origine. De plus, il recommande d'améliorer la formation dans les langues étrangères importantes parlées en dehors de l'Union européenne de façon à accroître la compétitivité. Enfin, il souligne l'importance d'élaborer des diplômes de traduction et d'interprétation et des programmes d'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation dans le domaine légal, judiciaire et communautaire.

Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/multishort_fr.pdf.

4.2. Rapport du groupe des intellectuels

L'objectif du groupe des intellectuels, créé par la Commission européenne pour marquer l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), est de formuler des recommandations sur le rôle potentiel du multilinguisme dans le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle des citoyens de l'Union européenne.

Ce rapport souligne l'importance de préserver le patrimoine linguistique européen. Il expose deux idées principales. Premièrement, l'Union européenne devrait prôner la notion de «langue personnelle adoptive», qui serait, en quelque sorte, une «seconde langue maternelle». Tout citoyen européen serait incité à en étudier une. Elle serait intégrée à l'éducation et la vie professionnelle de chacun d'entre eux et s'accompagnerait d'une familiarisation avec l'histoire, la culture, et la littérature. Cette langue adoptive ne serait pas la langue de communication internationale. Cela permettrait de dépasser la rivalité actuelle entre l'anglais et les autres langues. Deuxièmement, les relations bilatérales entre les peuples de l'Union européenne devraient se passer prioritairement dans les langues de ces deux peuples plutôt que dans une langue tierce. Il faudrait donc que chacune des langues européennes ait, dans chaque pays, un nombre suffisant de locuteurs.

Le groupe, composé de 10 personnalités présentant un profil multiculturel et/ou littéraire, présidé par l'écrivain libanais Amin Maalouf, fait également des recommandations intéressantes. Les Européens dont la langue maternelle occupe une place prépondérante dans le monde devraient étudier une langue adoptive personnelle pour éviter de s'enfermer dans le monolinguisme. La langue adoptive personnelle des immigrants serait normalement la langue du pays où ils ont choisi de

vivre. Cependant, les langues des immigrants provenant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne devraient aussi être incluses dans les langues proposées aux citoyens européens. Pour garantir le maintien de la diversité linguistique, les pays devraient créer un organisme chargé de promouvoir l'étude mutuelle des langues et des cultures.

Les conclusions du groupe ont alimenté les discussions lors de la première conférence ministérielle sur le multilinguisme, qui s'est déroulée le 15 février, et représentent une précieuse contribution aux travaux de la Commission sur les politiques dans le domaine du multilinguisme.

Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/languages/archive/doc/maalouf/report_fr.pdf

4.3. Rapport du Forum des entreprises

Un facteur important a favorisé l'analyse de l'incidence du multilinguisme sur la croissance et l'emploi: la création, en 2007, d'un groupe consultatif formé d'éminents représentants d'entreprises européennes petites et grandes et présidé par le vicomte Étienne Davignon, célèbre entrepreneur et ancien homme politique. Ce groupe, baptisé «Forum européen des entreprises pour le multilinguisme», a pour objectif de déterminer comment les entreprises peuvent mettre en œuvre la gestion linguistique pour optimiser leurs performances économiques. Le Forum des entreprises s'intéresse aussi à l'employabilité et à la mobilité des travailleurs, ainsi qu'à la sensibilisation aux bénéfices du multilinguisme. Le Forum a élaboré un ensemble de recommandations concernant les politiques de la Commission européenne dans ce domaine.

Le rapport conclut qu'il y aurait beaucoup à dire en faveur du multilinguisme dans les entreprises européennes, indépendamment de leur taille et de leur secteur d'activité. L'Europe ne fait pas une utilisation optimale de ses ressources et le Forum des entreprises souhaiterait que cela change rapidement. Sinon, précise le rapport, *«l'Europe court le risque de perdre la guerre des compétences, alors que les économies émergentes, principalement en Asie et en Amérique latine, acquièrent rapidement les compétences linguistiques et autres nécessaires pour dépasser leurs concurrents sur les marchés de demain»*. Même les PME opérant sur le marché national sont de plus en plus confrontées à des questions d'intégration dues à la mobilité internationale qui se traduit par une main-d'œuvre de plus en plus multilingue et multiculturelle. Cependant, la plupart des entreprises lorgnent vers les marchés mondiaux et traversent les frontières non seulement pour vendre mais aussi pour établir leurs chaînes d'approvisionnement.

Le rapport qualifie le multilinguisme de *«ressource cachée qui doit être exploitée»*. Il veut en finir avec le laxisme ambiant qui fait que l'anglais est perçu comme la seule langue nécessaire pour le commerce international. Selon le Forum des entreprises, il est temps de faire de l'anglais une compétence de base et d'apprendre d'autres langues pour acquérir un avantage concurrentiel. De nombreux pays éprouvent le besoin de renforcer leurs ressources linguistiques dans les principales langues européennes comme l'allemand et le français, et en russe. Les grandes entreprises, en particulier, recherchent de plus en plus de nouveaux débouchés en dehors de

l'Europe et ont donc besoin de l'espagnol ou du portugais pour l'Amérique latine ou du mandarin pour la Chine. Il est recommandé d'adopter une approche différenciée. Si pour certaines tâches, le recrutement de locuteurs natifs apportant leur aptitude dans les langues des principaux partenaires peut constituer une excellente solution, il peut s'avérer suffisant d'acquérir dans une langue des compétences de base, y compris d'ordre culturel, pour créer des relations durables et fructueuses.

«Le défi à surmonter est l'intégration du multilinguisme dans toutes les stratégies visant à développer le capital humain pour l'avenir.» C'est l'une des principales thèses du rapport. Les grandes entreprises ont surtout besoin de réorienter leurs stratégies de recrutement et de développement des ressources humaines en accordant aux compétences linguistiques beaucoup plus d'importance qu'aujourd'hui.

Les PME, en revanche, auront besoin d'aide et de conseils pour devenir multilingues. Le Forum des entreprises met l'accent sur le rôle crucial des réseaux et des partenariats stratégiques dans ce contexte et engage les organisations commerciales et les chambres de commerce à agir davantage dans ce sens.

Le Forum des entreprises formule, entre autres, les recommandations pratiques suivantes.

Les entreprises peuvent créer un environnement multilingue convivial sur le lieu de travail en reconnaissant et en valorisant toutes les compétences linguistiques des membres de son personnel et en recherchant de nouvelles façons créatives d'en tirer parti. Elles peuvent multiplier les échanges avec les partenaires commerciaux ou recruter des stagiaires et du personnel temporaires parlant d'autres langues. Elles doivent étudier de près les possibilités de financement qu'offrent l'Europe et ses régions pour les programmes de mobilité ou la formation en langues, et les autres moyens permettant d'améliorer les ressources linguistiques des entreprises. Le secteur privé pourrait bénéficier d'une coopération étroite avec les universités et les écoles de commerce locales. Les entreprises spécifier clairement que les connaissances linguistiques font partie des compétences dont elles auront besoin pour les emplois futurs.

Il serait utile de voir quels sont les outils de traduction automatique sur Internet existants pouvant être exploités à des fins d'information, par exemple pour parcourir les sites de marchés publics des différents pays. La technologie offre aux entreprises de nombreuses façons d'améliorer leurs compétences linguistiques. Il est possible de trouver sur Internet des cours flexibles qui font gagner du temps et sont adaptés aux besoins, aux ressources et aux contraintes de chaque entreprise. Concernant les communications externes, les entreprises doivent acquérir les compétences nécessaires pour traduire et localiser leurs messages en fonction du public visé dans les différents pays. Dans les petites structures notamment, une bonne communication multilingue via Internet peut être décisive pour le succès de l'entreprise.

Il est possible de télécharger le rapport du Forum des entreprises à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/languages/news/news1669_fr.htm

5. RESULTATS DE LA CONSULTATION EN LIGNE

Contexte

La plus grande mobilité à l'intérieur des frontières de l'Union, les flux migratoires en provenance de pays tiers ainsi que la mondialisation se sont accompagnés d'un accroissement du nombre de langues dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. La Commission européenne s'attache à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, conformément aux principes de base de l'Union européenne. Du 14 septembre au 15 novembre 2007, elle a mené une consultation publique pour connaître les avis et les attentes des citoyens concernant la politique linguistique. Les résultats de cette enquête, qui s'inscrit dans le cadre d'un vaste processus de consultation, ont servi de base à une nouvelle communication de la Commission que ce document accompagne.

Méthodologie

Le questionnaire couvrait six domaines différents, tous en relation étroite avec les modalités et l'ampleur de l'utilisation et de la promotion des langues au sein de l'UE, des dispositions concernant leur apprentissage au fonctionnement des institutions européennes, en passant par les aspects sociaux, culturels et économiques. Il était possible de répondre aux seize questions de ce questionnaire soit par des observations libres, soit au moyen de la série de réponses proposées. Pour certaines questions, il était possible de combiner les deux systèmes.

Le présent document expose les principaux résultats de la consultation. S'il a été possible de collecter des statistiques pour toutes les questions fermées, les réponses aux questions ouvertes ont été analysées de manière approfondie et groupées par thèmes récurrents afin de dégager des tendances et d'établir des corrélations. Ces commentaires libres ont aussi permis de comprendre les raisons des choix entre les diverses options opérés par les répondants.

Participation

La consultation était ouverte à toutes les parties intéressées à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'Union. 2 419 réponses finalisées ont été reçues dans toutes les langues officielles de l'UE.

La campagne de sensibilisation à cette enquête a été menée par des avis sur diverses pages du site Web Europa, par des références dans la presse et dans les discours publics, ainsi que par des notifications adressées directement à un grand nombre de personnes, d'organismes et de réseaux qui avaient exprimé auparavant leur intérêt pour les politiques européennes. Aucune information n'a été recueillie sur la manière dont les participants avaient eu connaissance de la consultation. Aussi est-il difficile d'estimer quels étaient les pourcentages de répondants qui avaient visité spontanément le site Europa, qui avaient lu la presse européenne et qui avaient été contactés directement. On notera toutefois que les contributions provenaient de personnes et d'organismes s'intéressant aux politiques européennes en général ainsi qu'à la place et aux rôles attribués aux langues dans l'UE en particulier. Malgré le nombre relativement élevé de participants, il ne faudrait en aucun cas interpréter les résultats de cette consultation comme ceux d'un sondage d'opinion publique mais

plutôt comme les avis de citoyens ayant choisi d'engager un dialogue avec l'Union européenne sur la manière dont ils voudraient voir l'Union européenne dans l'avenir.

Un taux de réponses exceptionnel

Les 2 419 contributions finalisées à l'enquête sur le multilinguisme représentent un taux de participation exceptionnel pour une consultation publique sur les politiques européennes, vu que l'on reçoit en moyenne de 200 à 500 réponses pour de telles consultations.

Une autre caractéristique frappante de cette participation est la prédominance des personnes répondant à titre personnel par rapport à celles répondant au nom de leurs organismes. Parmi les pays représentés par les répondants, il ne manque aucun État membre de l'UE, de l'AELE ou candidat à l'adhésion; par ailleurs, un nombre considérable de contributions reçues provenaient d'autres continents.

La consultation pouvait se dérouler dans 22 langues officielles de l'UE, mais les participants avaient en tout 57 langues maternelles, parmi lesquelles figuraient de nombreuses langues régionales et minoritaires ainsi que des langues parlées dans des pays non membres de l'Union européenne.

Ce taux élevé de participants, pour la plupart des particuliers, sur un espace géographique aussi vaste, révèle clairement que la manière dont les langues sont enseignées, traitées et parlées en Europe est un sujet qui tient particulièrement à cœur à la population.

Par ailleurs, le pourcentage considérable de répondants dont la langue maternelle n'est pas une langue officielle de l'UE prouve que le multilinguisme dans l'Europe d'aujourd'hui est une réalité dont la complexité va bien au-delà de la gestion de 23 langues opérationnelles. Il définit une situation qui appelle des réactions à d'autres niveaux que le simple niveau fonctionnel, et couvrant un éventail de langues beaucoup plus large que celui des langues bénéficiant d'un statut officiel.

En bref, qu'est-ce que les répondants à la consultation pensent des langues?

Plus de 96 % des répondants reconnaissent que la diversité linguistique de l'UE requiert une attention particulière de la part des politiciens européens et que les compétences linguistiques sont importantes pour leur vie quotidienne comme pour leur vie professionnelle.

Selon les répondants, les facteurs les plus importants pour un apprentissage réussi des langues sont un apprentissage précoce et l'expérience directe du pays de la langue cible.

La plupart des gens pensent que la diversité linguistique de l'UE est une ressource à protéger et souhaitent qu'elle soit placée dans un contexte allant au-delà des aspects économiques et fonctionnels, qui reconnaisse les identités et les cultures représentées dans les langues.

Les partisans de la cause des langues régionales et minoritaires pensent que l'on pourrait faire davantage pour le respect de ces langues, notamment dans les services

éducatifs et publics, et voudraient que l'UE adopte un rôle plus protecteur à cet égard.

La plupart des répondants voudraient que les médias s'emploient à promouvoir un modèle de société interculturelle, attachée à l'identité linguistique et culturelle, et axée sur la tolérance et non sur la confrontation.

La grande majorité des répondants partagent l'avis qu'il est plus facile de faire des affaires à l'étranger lorsqu'on connaît la langue locale et que les entreprises ont dès lors intérêt à investir dans le développement des compétences linguistiques de leur personnel.

La plupart des répondants partagent l'avis que les migrants devraient préserver leur langue d'origine et traiter leur identité linguistique et culturelle comme une base nécessaire à l'intégration dans une communauté linguistique et culturelle différente de la leur.

La plupart des personnes estiment que les coûts représentés par le fait de travailler dans 23 langues officielles sont justifiés ou devraient même être augmentés.

Pour obtenir plus d'informations, consultez:


http://ec.europa.eu/education/policies/lang/consult/report_en.pdf (en anglais).




ANNEXE




1.1. ACTIONS PRISES SUITE A LA COMMUNICATION DE 2005 SUR LE MULTILINGUISME

N°	Action	État	Résultats	Acteurs
----	--------	------	-----------	---------

I. UNE SOCIÉTÉ MULTILINGUE: apprentissage des langues et recherche



1.	Mettre en œuvre l'indicateur européen des compétences linguistiques en coopération avec les États membres	<input checked="" type="checkbox"/>	COM(2007) 184 final, COM(2005) 596 final	CE
2.	Encourager la discussion et élaborer une recommandation sur les moyens d'actualiser la formation des enseignants en langues		Voir la section 3.5 de ce document. Thème intégré dans les travaux sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#training (en anglais)	CE
3.	Publier en 2006 une étude des meilleures pratiques en matière d'apprentissage des langues dès le plus jeune âge	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm	CE
4.	Apporter, à travers le programme proposé dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, une aide aux études sur la situation du multilinguisme dans l'enseignement supérieur et la création de chaires dans les domaines d'étude liés au multilinguisme et à l'interculturalité	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/index_fr.html	CE

5.	Continuer de soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues à travers ses programmes de coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la culture		http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411_fr.htm http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc247_fr.htm http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc98_fr.htm	CE
6.	Étudier les moyens de soutenir des réseaux de diversité linguistique dans le contexte du nouveau programme intégré en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La priorité a été accordée aux langues minoritaires.</p> http://ec.europa.eu/education/programmes/lip/index_fr.html	CE
7.	Intensifier les activités de recherche et développement technologique liées aux technologies de la société de l'information en rapport avec les langues, en particulier les nouvelles technologies de traduction automatique, et étudier la façon dont l'Union européenne pourrait encourager davantage la coopération dans les nouvelles technologies de traduction et d'interprétation		<p>Voir la section 2.6 de ce document.</p> http://ec.europa.eu/idabc/en/document/2070/5927	CE
A.	Mettre en place des plans nationaux qui donnent une structure, une cohérence et une orientation aux actions en faveur du multilinguisme, y compris l'utilisation et la présence accrue de plusieurs langues dans la vie quotidienne		<p>En 2007, le professeur Jean-Claude Beacco (Université de la Sorbonne nouvelle, Paris), consultant indépendant auprès de la Commission, a mené une analyse des rapports nationaux et d'autres informations fournies par le groupe de travail sur les langues. Son rapport dégage les grandes tendances de l'enseignement des langues en Europe et souligne les bonnes pratiques observées, dont certaines ont été incluses dans le rapport de la Commission.</p> http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html	EM

B.	Réexaminer les systèmes actuels de formation des enseignants de langues étrangères compte tenu des conclusions de l'étude sur le «Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères»		Voir le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique». COM(2007) 554 final/2 et rapports nationaux correspondants. http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html	EM
C.	Réexaminer les systèmes actuels d'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, compte tenu des meilleures pratiques recensées en Europe		Voir le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique». COM(2007) 554 final/2 et rapports nationaux correspondants. http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html	EM
D.	Appliquer les conclusions de la présidence luxembourgeoise concernant l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE), notamment la sensibilisation aux avantages de cette méthode, l'échange d'informations et de données scientifiques sur les bonnes pratiques et la formation spécifique des enseignants dans ce type d'enseignement		Voir le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique». COM(2007) 554 final/2 et rapports nationaux correspondants. http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html	EM

II. L'ÉCONOMIE MULTILINGUE

8.	publier en 2006 une étude sur l'incidence du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm	CE
9.	Publier sur le Web en 2006 un inventaire des systèmes de certification linguistiques disponibles dans l'Union européenne	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/education/languages/eu-language-policy/doc126_fr.htm	CE

10.	Lancer une étude sur les possibilités d'utiliser davantage le sous-titrage au cinéma et dans les émissions télévisées pour promouvoir l'apprentissage des langues	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/evaluation/studies/index_fr.htm	CE
11.	Publier la base de données multilingue interinstitutionnelle IATE (Inter-Agency Terminology Exchange)	<input checked="" type="checkbox"/>	http://iate.europa.eu http://ec.europa.eu/idabc/en/document/2294/16#what	CE
12.	Organiser en 2006 une conférence sur la formation des traducteurs dans les universités	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/dgs/translation/external_relations/universities/master_fr.htm	CE
13.	Lancer, dans le cadre d' <i>i2010</i> , une initiative phare sur les bibliothèques numériques visant à rendre l'utilisation des sources multimédias plus facile et intéressante	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/index_fr.htm	CE
14.	Regrouper et coordonner les travaux des chercheurs européens dans les domaines des technologies du langage humain, de la traduction automatique et de la création de ressources linguistiques telles que des dictionnaires et des thésaurus, ainsi que sur les défis techniques propres au contexte européen (notamment la priorité donnée à la qualité des applications multilingues et des systèmes de traduction automatique)		Voir la section 2.6 de ce document. http://ec.europa.eu/idabc/en/document/2070/5927 (en anglais)	CE
E.	Revoir les programmes de formation dans les universités, de manière à donner aux étudiants des professions linguistiques les compétences adaptées à des conditions de travail en évolution		Voir le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique». COM(2007) 554 final/2 et rapports nationaux correspondants.	EM

	rapide		http://ec.europa.eu/education/languages/archive/policy/report_en.html	
--	--------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

III. MULTILINGUISME DANS LES RELATIONS DE LA COMMISSION AVEC LES CITOYENS

15.	Faire en sorte, grâce à un réseau interne, que tous les services de la Commission européenne appliquent la politique du multilinguisme de manière cohérente		La situation du multilinguisme s'est améliorée et le réseau interne s'est converti en groupe interservices sur le multilinguisme.	CE
16.	Continuer de promouvoir le multilinguisme sur le portail Internet (Europa) et dans les publications de l'UE. Tous les sites Internet de l'Office des publications, EUR-Lex, EU-Bookshop et TED (Tenders Electronic Daily, journal où sont publiés les avis de marché), sont entièrement multilingues.		http://ec.europa.eu/publications/ http://ec.europa.eu/dgs/communication/index_fr.htm	CE
17.	Lancer sur Europa un portail Langues qui donnera des informations sur le multilinguisme dans l'Union européenne et hébergera les nouveaux portails destinés aux apprenants en langues et aux professeurs de langues	<input checked="" type="checkbox"/>	http://europa.eu/languages/fr/home http://ec.europa.eu/education/languages/index_fr.htm	CE
18.	Confier un rôle plus important dans la promotion du multilinguisme aux antennes de traduction dans les États membres, notamment par l'adaptation des messages de la Commission aux destinataires locaux	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/dgs/translation/external_relations/field_offices/index_fr.htm	CE
19.	Organiser des séminaires de haut niveau sur le multilinguisme dans les États membres à l'intention des journalistes et autres relais		http://ec.europa.eu/dgs/translation/bookshelf/brochure_fr.pdf	CE

	d'opinion			
20.	Continuer de proposer aux universités des subventions et une aide pédagogique en ce qui concerne l'interprétation de conférence, de contribuer au développement des outils d'apprentissage à distance et de financer des bourses d'étudiants et des visites de formation		http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/c_6333/aide-aux-universités http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/c_6344/bourse-d-etudes	CE
21.	Poursuivre la mise au point d'outils rentables de communication et de conférence multilingue dans le cadre de la fourniture interopérable de services paneuropéens d'administration en ligne aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens		http://ec.europa.eu/idabc/en/chapter/3 (en anglais)	CE
22.	Soutenir le Master's Européen en Interprétation de Conférence et l'European Master's in Conference Management	<input checked="" type="checkbox"/>	http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/c_5374/coopération-internationale http://www.emcinterpreting.org/ (en anglais)	CE
23.	Continuer à jouer un rôle actif au sein de l'International Annual Meeting on Language arrangements, documentation and publication (conférence internationale annuelle sur les dispositifs linguistiques, la documentation et les publications), un organisme qui étudie les nouveaux besoins en matière d'emplois et de compétences		http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/c_6354/dg-interpretation-and-iamladp-ndash-the-international-annual-meeting-on-language-arrangements-documentation-and-publications?qs=id%3Dc_5666 (en anglais)	CE
24.	Continuer à fournir aux universités un modèle de programme pour le master en traduction et à mettre à disposition des traducteurs invités pour		http://ec.europa.eu/dgs/translation/external_relations/universities/master_curriculum_fr.pdf	CE

	contribuer à la formation des étudiants en traduction			
25.	Organiser un concours international de traduction entre les écoles des États membres, pour encourager la connaissance des langues et promouvoir les professions linguistiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Concours entre écoles de traduction http://ec.europa.eu/translation/contest/2007/index_fr.htm	CE

IV. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

26.	Mettre en place un groupe de haut niveau sur le multilinguisme	<input checked="" type="checkbox"/>	http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/multireport_en.pdf (en anglais)	CE
27.	Organiser une conférence ministérielle	<input checked="" type="checkbox"/>	15 février 2008	CE
28.	Présenter une autre communication qui proposera une approche globale du multilinguisme dans l'Union européenne	<input checked="" type="checkbox"/>	17 septembre 2008	CE